

Foyer de Vie du Bord des Eaux

Une maison pour Tous où Chacun a sa place...



Projet d'Établissement
2017 - 2021

Validé par le CA du 14 décembre 2017
Soumis à l'avis du CVS le 20 décembre 2017

Un établissement de



Les Papillons Blancs

Hénin - Carvin

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association		page 5
I.1. Son Histoire		
I.2. Ses Valeurs		
I.3. Ses Missions		
I.4. Ses Principes d'action		
I.5. La Fiche d'identité associative		
I.6. Les Engagements d'association gestionnaire		
I.7. Les Priorités et les Objectifs sur la période 2017 - 2021		
II. Présentation de l'établissement		page 8
II.1. Histoire de l'établissement		
II.2. Cadre Juridique et Agrément		
II.3. Localisation et Territoire		
II.4. Zone d'intervention		
II.5. Les Missions		
III. Le Public et son entourage		page 12
III.1. Les caractéristiques du public accueilli		
III.2. Les besoins et attentes du public accueilli		
III.3. Les besoins et attentes de l'entourage familial		
IV. Le parcours de vie		page 16
IV.1. De l'admission à la sortie		
IV.2. Les modalités d'accompagnement		
IV.2.1 les modes d'accueil		
IV.2.2 le projet personnalisé		
IV.3. Les différents services		
IV.4. Le parcours de soins : PREVENIR - SOIGNER - EVALUER – COORDONNER		
V. Les prestations de service		page 24
V.1. Les prestations hôtelières		
V.2. Les prestations logistiques		
VI. Partenariats, modalités de coopération et travail en réseau		page 25
VI.1. Les cartes partenariales		
VI.2. Le travail en réseau		
VI.3. Le conventionnement		
VII. Organisation et fonctionnement de l'établissement		page 27
VII.1. Les ressources humaines		

- VII.1.1 Les organigrammes hiérarchique et fonctionnel, les ratios
 - VII.1.2 Les compétences mobilisées – les qualifications
 - VII.1.3 La formation – les entretiens individuel et professionnel
 - VII.1.4 Organisation – Réunions – La régulation des pratiques
 - VII.1.5 Accueil des stagiaires, des bénévoles
- VII.2. Les ressources matérielles
 - VII.2.1 Le cadre bâti
 - VII.2.2 La sécurité, la prévention et la gestion des risques
 - VII.2.3 Les moyens de transport

- VIII. Les modalités de participation et d'intervention des adultes accueillis et de sa famille – Les dispositifs propres à garantir le droit des adultes accueillis**
 - page 35
 - VIII.1. Le Conseil de Vie Sociale – Enquêtes de satisfaction
 - VIII.1.1 Le Conseil de Vie Sociale
 - VIII.1.2 Les enquêtes de satisfactions
 - VIII.2. Accès aux dossiers – accès au dossier papier – dossier informatisé IMAGO
 - VIII.3. Réunion d'Adultes accueillis – Commission menu – autres dispositions de recueil de
 - VIII.4. Participation de la famille – Représentant légal – entourage – personne de
 - VIII.5. Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance

- IX. L'amélioration continue des pratiques et les moyens d'évaluation et de contrôle**
 - page 39
 - IX.1. La démarche Qualité Associative
 - IX.2. La démarche d'évaluation interne
 - IX.3. La démarche d'évaluation externe

- X. Le plan d'action à 5 ans**
 - page 41
 - X.1. Perspectives
 - X.2. Plans d'action
 - X.2.1. Favoriser l'intégration dans la cité
 - X.2.2. Le parcours de soins et de santé
 - X.2.3. L'accompagnement du vieillissement des Résidants mais aussi des parents
 - X.2.4. La poursuite du développement de l'aide aux aidants
 - X.2.5. La prise en compte de l'évolution du public, l'hétérogénéité du public
 - X.2.6. Développer la participation des Résidants dans la vie collective
 - X.2.7. Développer les partenariats
 - X.3. Les fiches actions
 - X.4. Modalités d'évaluation, de suivi, et de révision du projet d'établissement

Préambule

Le Foyer de Vie du Bord des Eaux, est un établissement médico-social géré par l'association l'APEI Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin, qui accueille depuis 2006, des personnes adultes en situation de déficiences intellectuelles.

Sa mission est d'offrir un lieu de vie adapté qui favorise le développement personnel des résidents, leur intégration sociale et leur vie relationnelle, par la mobilisation de leurs acquis à travers des activités occupationnelles ou cognitives stimulantes.

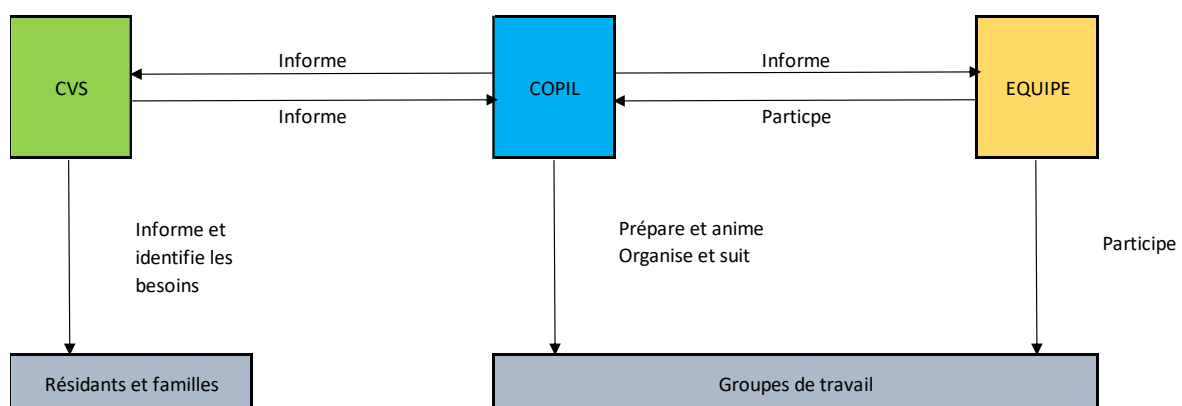
Pour cela, le foyer de vie répond à sa mission de placer l'adulte accueilli au centre du dispositif, en développant sa responsabilisation, son autonomie et sa participation. Dès lors, le résident n'est plus seulement bénéficiaire de l'intervention, mais aussi acteur de son projet de vie.

Le projet d'établissement du Foyer de Vie du Bord des Eaux est le fruit d'une réflexion et d'une analyse des besoins et attentes des adultes accueillis, des familles et des partenaires, des méthodes professionnelles d'accompagnement, dans le but d'améliorer la qualité du travail de l'équipe pluridisciplinaire et d'atteindre pleinement les objectifs.

Ce processus mené en interne, a été possible grâce à forte mobilisation et participation des différents acteurs du foyer, résidents, familles et équipe pluridisciplinaire.

Un Comité de Pilotage (COFIL) a été constitué. Il était composé de représentants des différents services du foyer (éducatif, surveillance de nuit, infirmier, logistique, administratif et direction). Ce COFIL était chargé de mettre en place la méthodologie de travail, du suivi de l'actualisation du projet d'établissement et de son écriture.

Méthodologie :



Chaque acteur, par ses compétences, a enrichi ce projet de service et de ce fait, le projet associatif...






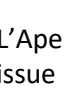
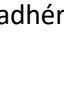
I. Présentation de **Apei** Les Papillons Blancs Hénin - Carvin

Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Affiliée à l'  Unapei , Reconnue d'Utilité Publique

I.1. Son Histoire

60 ans d'Actions, de Solidarité, de Combats !

	1959 :	Création de l'Association
	1959-1967 :	L'ère fondatrice
	1967-1975 :	Emergence d'un secteur de l'enfance
	1975-1984 :	Développement progressif et maîtrisé en filière
	1984-2000 :	Consolidation des structures existantes
	Les années 2000 :	Modernisation et intégration
	Depuis 2010 :	Un nouveau développement



I.2. Ses Valeurs

L'Apei d'Hénin- Carvin s'inscrit pleinement dans la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie issue de la loi de modernisation du secteur social et médico-social du 2 janvier 2002. En qualité de membre adhérent, l'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin fait siennes les valeurs de l'Unapei.

Humanisme

Solidarité et Esprit d'entraide

Citoyenneté

Militantisme

I.3. Ses Missions

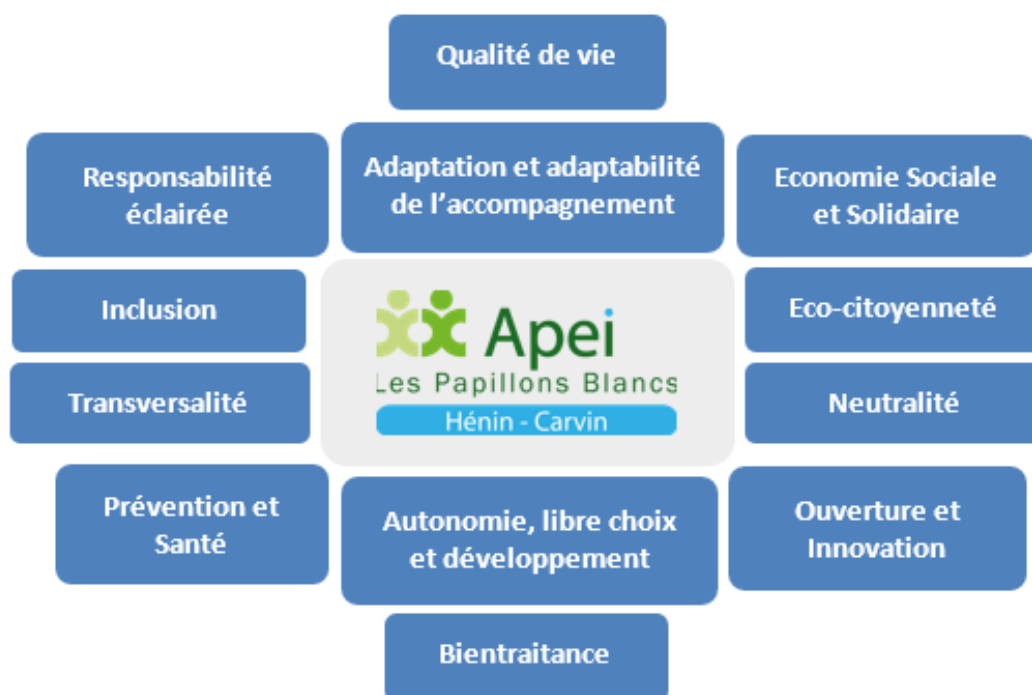
Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap.

Apporter aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative.

Promouvoir l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles, assurer la gestion des dispositifs et engager tout partenariat répondant à ces objectifs.

Promouvoir l'image des personnes en situation de handicap et favoriser leur inclusion dans la société par le biais de tout moyen approprié.

I.4. Ses Principes d'action



I.5. La Fiche d'identité associative



Un Siège Social et 4 Pôles d'Activités



PÔLE ENFANCE ET ADOLESCENCE

IME du Carembault – Carvin
SESSAD du Carembault – Carvin
IME Louise Thuliez – Hénin-Beaumont
SESSAD Louise Thuliez – Hénin-Beaumont

PÔLE HABITAT ET ACCUEIL DE JOUR

SAJ Les Copains à Bord – Courrières
FAM AJ Les Copains à Bord – Courrières
Foyer de Vie du Bord des Eaux – Hénin Beaumont
Service Associatif La Passerelle – Hénin Beaumont

Un Siège Social

Hénin Beaumont

PÔLE HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT

Foyer du Moulin – Carvin
SAVS – Hénin-Beaumont

PÔLE TRAVAIL PROTÉGÉ

ESAT – Montigny en Gohelle
Entreprise Adaptée - Courrières

I.6. Les Engagements d'association gestionnaire



I.7. Les Priorités et les Objectifs sur la période 2017 - 2021

5 PRIORITÉS ET 32 OBJECTIFS

Pour notre Action et notre Vie associative

- **Priorité 1** : Développer la participation et la communication associative
 - Déclinée en 4 objectifs
- **Priorité 2** : Développer des services nouveaux au regard des besoins des familles
 - Déclinée en 7 objectifs
- **Priorité 3** : Développer des moyens en lien avec la place assumée dans le champ De l'Economie Sociale et Solidaire
 - Déclinée en 2 objectifs

Pour nos Pôles d'activités

- **Priorité 4** : Continuer à développer des réponses ajustées aux besoins au sein des structures dans une logique d'accompagnement des parcours permettant une réponse accompagnée pour tous
 - Déclinée en 6 objectifs
- **Priorité 5** : Poursuivre la mise en œuvre de réponses aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap par la recherche permanente du progrès et de la qualité d'accompagnement
 - Déclinée en 13 objectifs

II. Présentation de l'établissement

II.1. Histoire de l'établissement



16 décembre 2003 : Le CA vote la création d'un Foyer de vie



23 octobre 2006 : Ouverture



2011 : Rattachement du Foyer de vie au Pôle Habitat et Accueil de Jour



2012 : Ecriture du PE 2012-2016 avec un axe fort autour du vieillissement des Résidents



2014 : 7 Résidents déménagent pour l'UVPHA de Oisy-le-Verger. Cet établissement a embauché 2 salariés du Foyer de vie pour accompagner les Résidents dans leur nouveau projet de vie



2016 : Déjà 10 ans

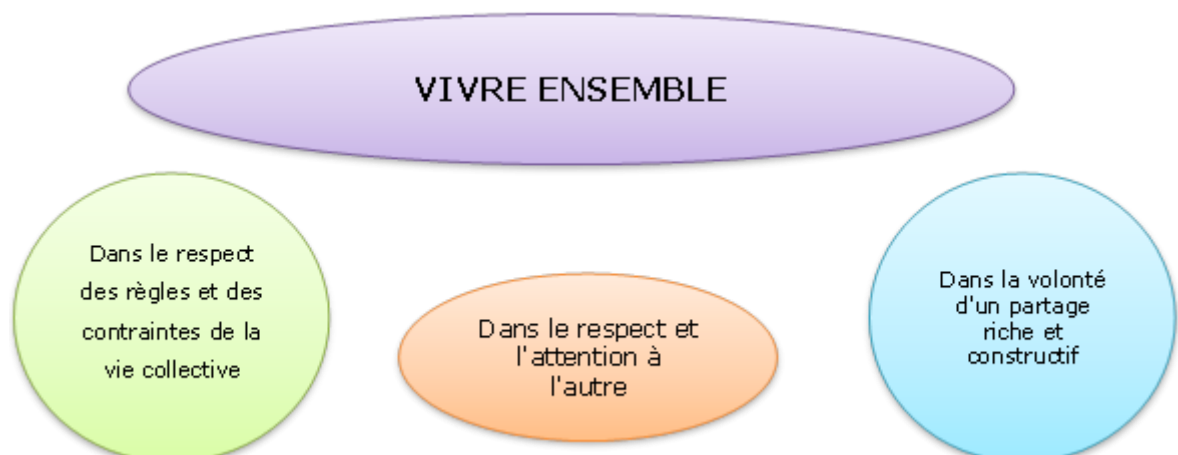


9 Résidents déménagent pour l'UVPHA de Oignies. Comme en 2014, le partenariat mis en place a permis l'embauche de 3 salariés du Foyer de vie pour accompagner les Résidents dans leur nouveau projet de vie
Ouverture de la première chambre de couple



2017 : 2 Résidents déménagent pour l'EHPA-H de Rouvroy et 1 Résident pour l'UVPHA de Oisy-le-Verger

L'histoire du Foyer de Vie du Bord des Eaux s'est et se construit autour du



II.2. Cadre Juridique et Agrément

Lois

02 janvier 2002
Livret d'accueil
Charte des droits et libertés
Règlement de fonctionnement
Le contrat de séjour
Le CVS
L'évaluation interne et externe
Le projet d'établissement
...

11 février 2005
Égalité des droits et des chances
La participation et la citoyenneté des personnes handicapées
La PCH
L'accessibilité

Code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale

Les MDPH
Les CDAPH
La PCH

La loi HPST 2016

Innover pour :
Mieux prévenir
Mieux soigner en proximité
Renforcer les droits et la sécurité des patients

Pacte des solidarités et du développement social

2017-2022

Préserver l'autonomie et exercer sa citoyenneté
Aider les personnes à réaliser leur projet de vie à domicile
Diversifier et adapter les réponses pour accompagner l'évolution des besoins et des attentes
Favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs

PRIAC

La programmation des mesures nouvelles
Les mesures de transformation de l'offre
Développer les parcours
Adapter et diversifier l'offre pour améliorer la réponse aux besoins
Spécialiser l'accompagnement et les prises en charge des publics prioritaires
Améliorer la qualité et l'efficacité au bénéfice des adultes accueillis

Le Foyer de vie du Bord des Eaux dispose d'un agrément de 43 places dont trois en accueil temporaire permettant d'accueillir des adultes en situation de déficience intellectuelle à partir de 20 ans dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

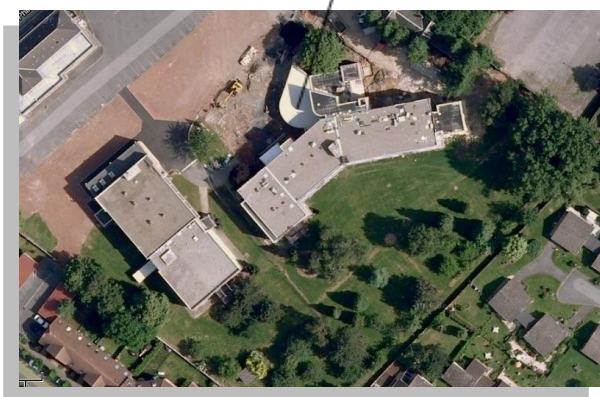
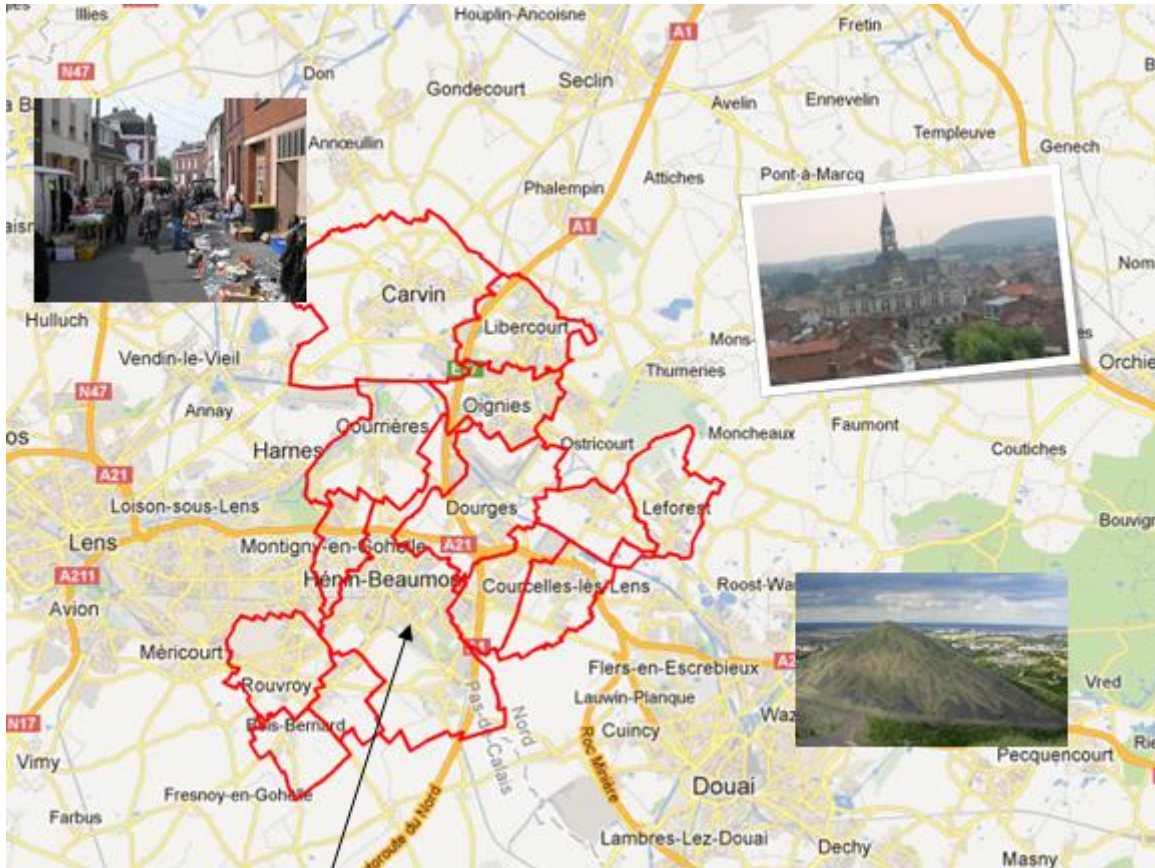
Ces citoyens bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour participer à des occupations quotidiennes intra-muros mais aussi au sein même de la société.

Chaque Résidant doit bénéficier d'une orientation

de type **Etablissement pour Adulte Non Médicalisé**

II.3. Localisation et Territoire

Situé dans un cadre calme et verdoyant tout en étant proche du centre-ville d'Hénin-Beaumont, ville de 25 204 habitants, des commerces, des structures sociales et sportives, le Foyer de vie est au cœur de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (C.A.H.C.) qui regroupe 14 communes se situant dans la région des Hauts de France, mais plus précisément dans le département du Pas-de-Calais. La C.A.H.C. est la partie la plus dense du bassin minier, sur une superficie de 11 208 ha, y cohabitent 125 313 habitants.



II.4. Zone d'intervention

Le Foyer de vie s'inscrit dans la vie de la cité et donne une place de citoyen à chaque Résidant. Il est habilité à accueillir des personnes originaires de toute la France

II.5. Les Missions

Permettre un chez soi tout en habitant dans un espace collectif

Accompagner le parcours en mettant la personne en situation de handicap au centre du dispositif.

Créer les conditions de vie citoyenne en favorisant l'accessibilité sociale, culturelle, physique et sportive

Fournir un service diversifié et suffisant à l'échelle du territoire en améliorant sans cesse la qualité de l'accompagnement, en individualisant les pratiques, en mutualisant les services

Promouvoir l'image des personnes en situation de handicap et **favoriser** leur inclusion dans la société par le biais de tout moyen approprié.

Faciliter le maintien des liens familiaux, sociaux, ...

Maintenir la capacité de la personne à pouvoir exercer une activité quotidienne

Offrir une sécurité intérieure, psychique et affective aux Résidants, favoriser leur épanouissement

Encourager leur participation effective ainsi que celles des familles dans l'évolution du fonctionnement de l'établissement

III. Le Public et son entourage

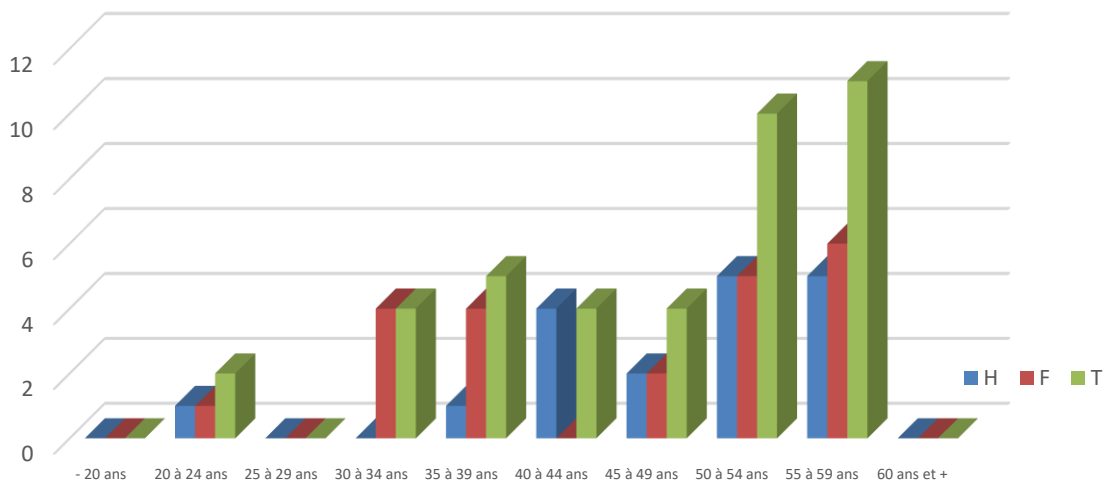
III.1. Les caractéristiques du public accueilli



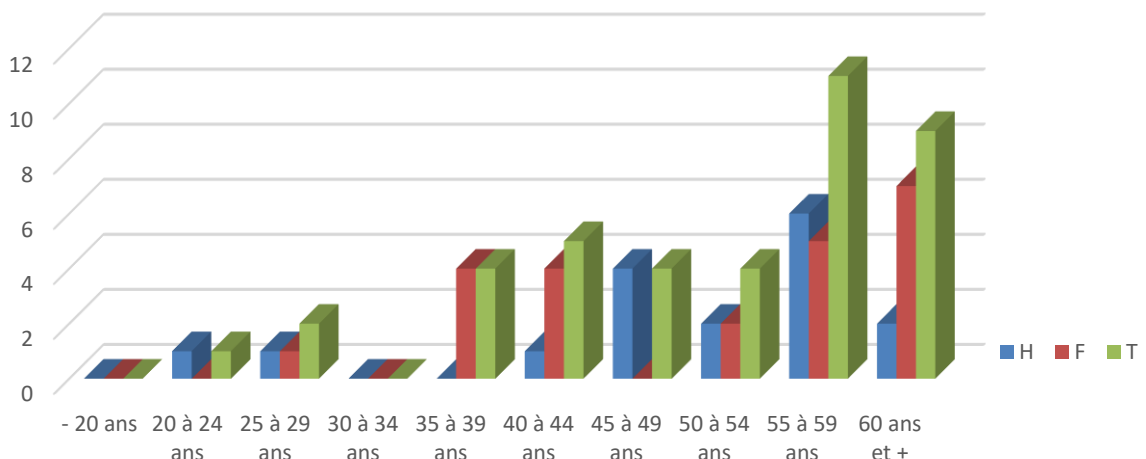
La situation géographique de l'établissement, permet de préserver la proximité familiale et sociale du Résidant accueilli.

La singularité du Foyer de vie du bord des eaux est d'accueillir des personnes présentant un handicap mental moyen ou profond dans des services adaptés à leurs difficultés. Le personnel du Foyer est qualifié et formé aux spécificités des Résidants accueillis. Chaque professionnel intervient avec sa spécificité et sa compétence de façon complémentaire auprès de la personne, avec le même objectif : tendre vers un mieux-être du Résidant.

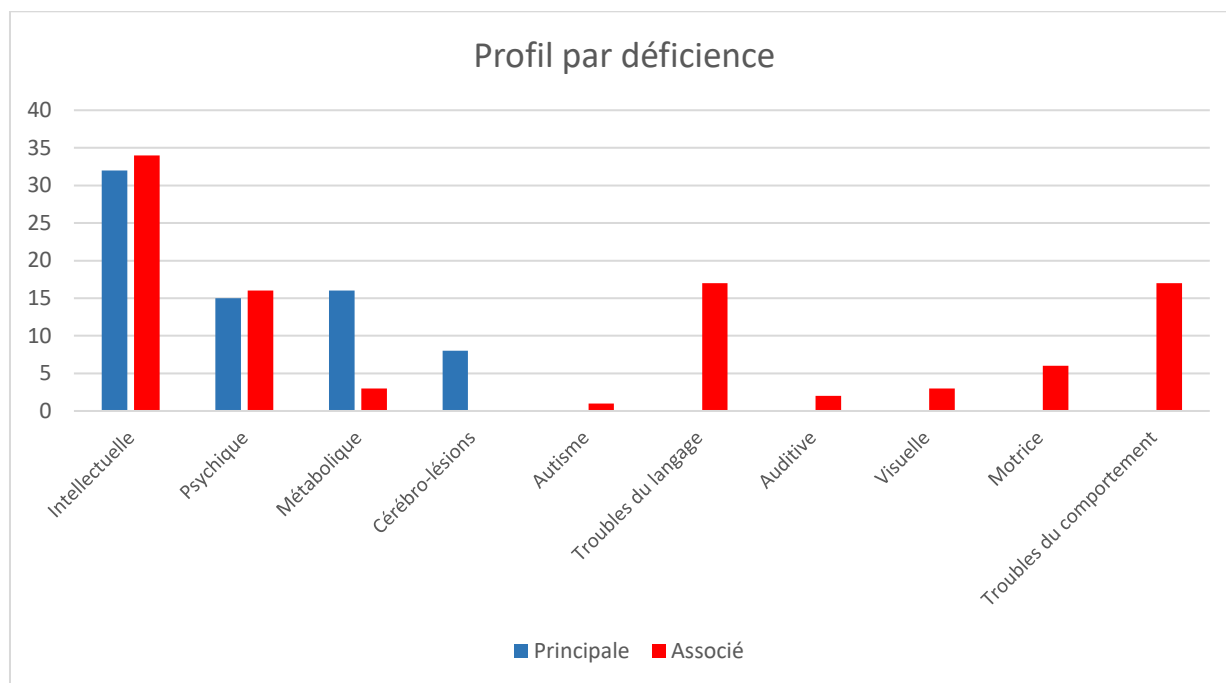
La moyenne d'âge au 31 12 2016: **47,40 ans**



Moyenne d'âge au 31 12 2021: **51,50 ans**



Les handicaps des résidants sont fort différents. Il est cependant demandé une autonomie minimum dans les actes de la vie. Dans ce cadre, l'établissement accueille des adultes présentant des types de problématiques qui peuvent être isolées ou cumulatives :



Même si la majorité des résidants viennent du département du Pas-de-Calais et un seul du département du Nord, une autre caractéristique importante à prendre en compte est la situation familiale des résidants. En effet, l'existence ou non de liens sociaux, ainsi que leur intensité, détermineront l'accompagnement que le foyer offrira à chaque résidant et le travail conjoint avec les familles. Une minorité des résidants continue à maintenir des liens avec leur famille. En 2017, ce sont 9 résidants qui n'ont plus de liens extérieurs et se trouvent donc isolés (décès des parents, frères ou sœurs) et 6 résidants dont les parents très âgés ne peuvent plus ni accueillir leur enfant, ni se déplacer.

Pour répondre à ce défi que nous pose la complexité de ces différents accueils, les acteurs coopèrent, innove, expérimentent, créent de l'intelligence collective

Les règles de l'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**

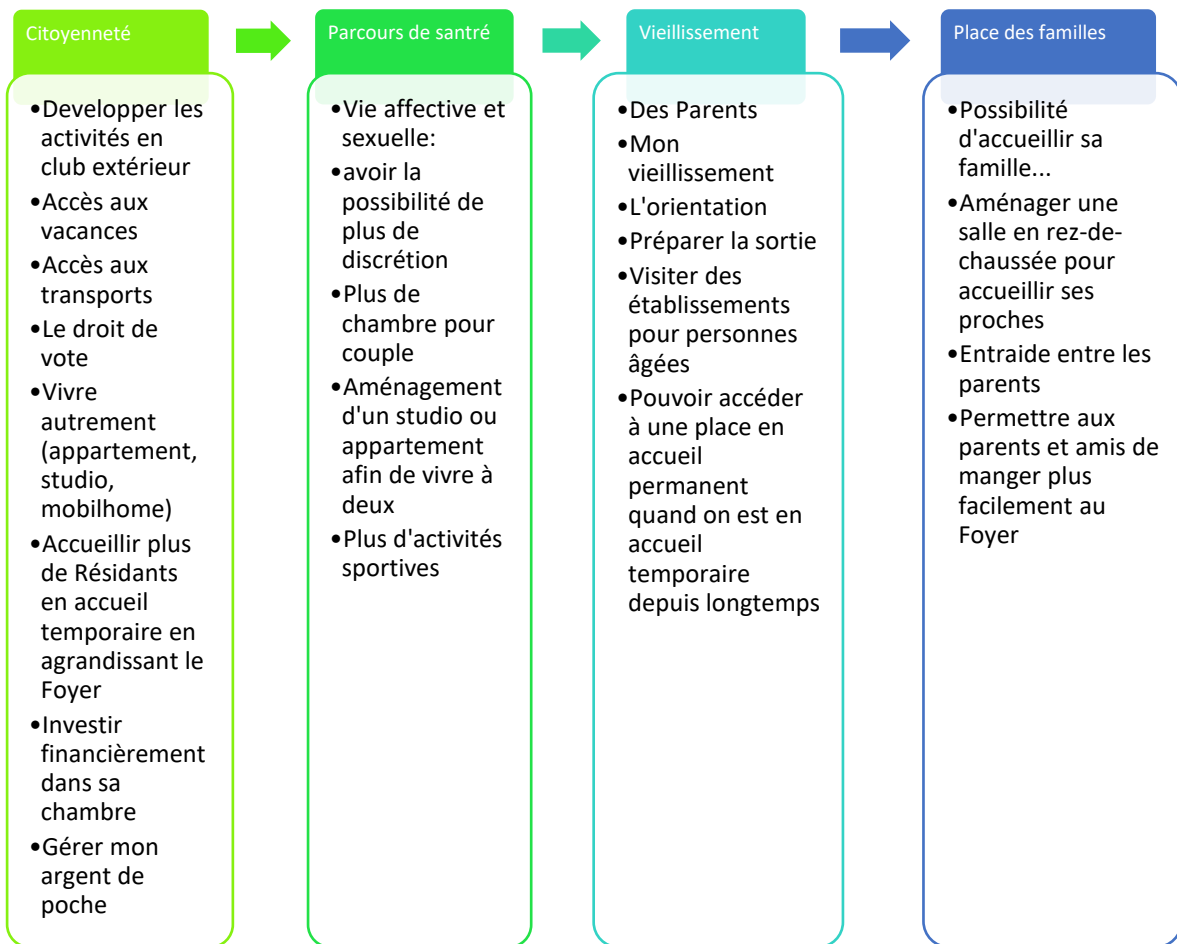


RESPECTER le **CADRE**

CC-BY-NC-SA

@helenepouille
& www.recompose.it

III.2. Les besoins et attentes du public accueilli



« Avec mes sous je voudrais repeindre ma chambre »

« Je voudrais m'inscrire dans une salle de sport »

Paroles d'adulte accueilli...

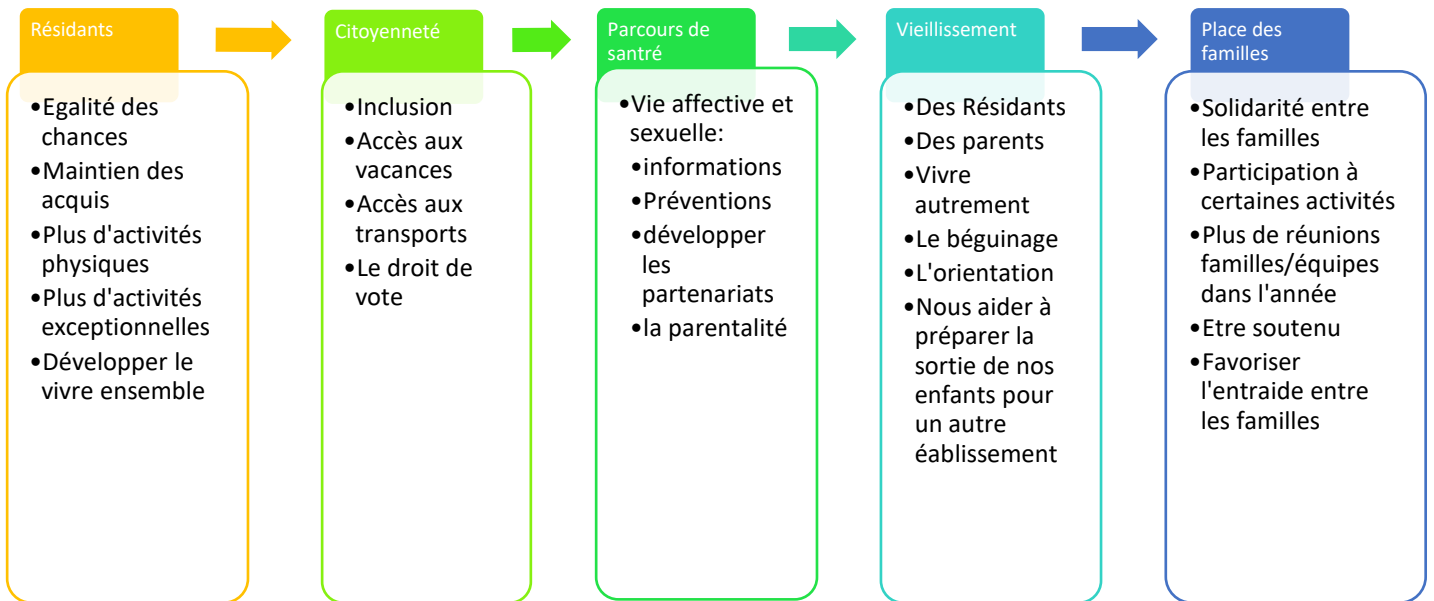


« Je voudrais une chambre plus grande »

« Je veux travailler avec l'homme d'entretien »

« Je voudrais vivre dans un appartement »

III.3. Les besoins et attentes de l'entourage familial



« J'aimerais aménager l'espace privatif de mon enfant »

« Je veux préparer mon départ... »

« Pourquoi il y a des heures pour les visites... »



« On pourrait créer un groupe de parents bricoleurs »

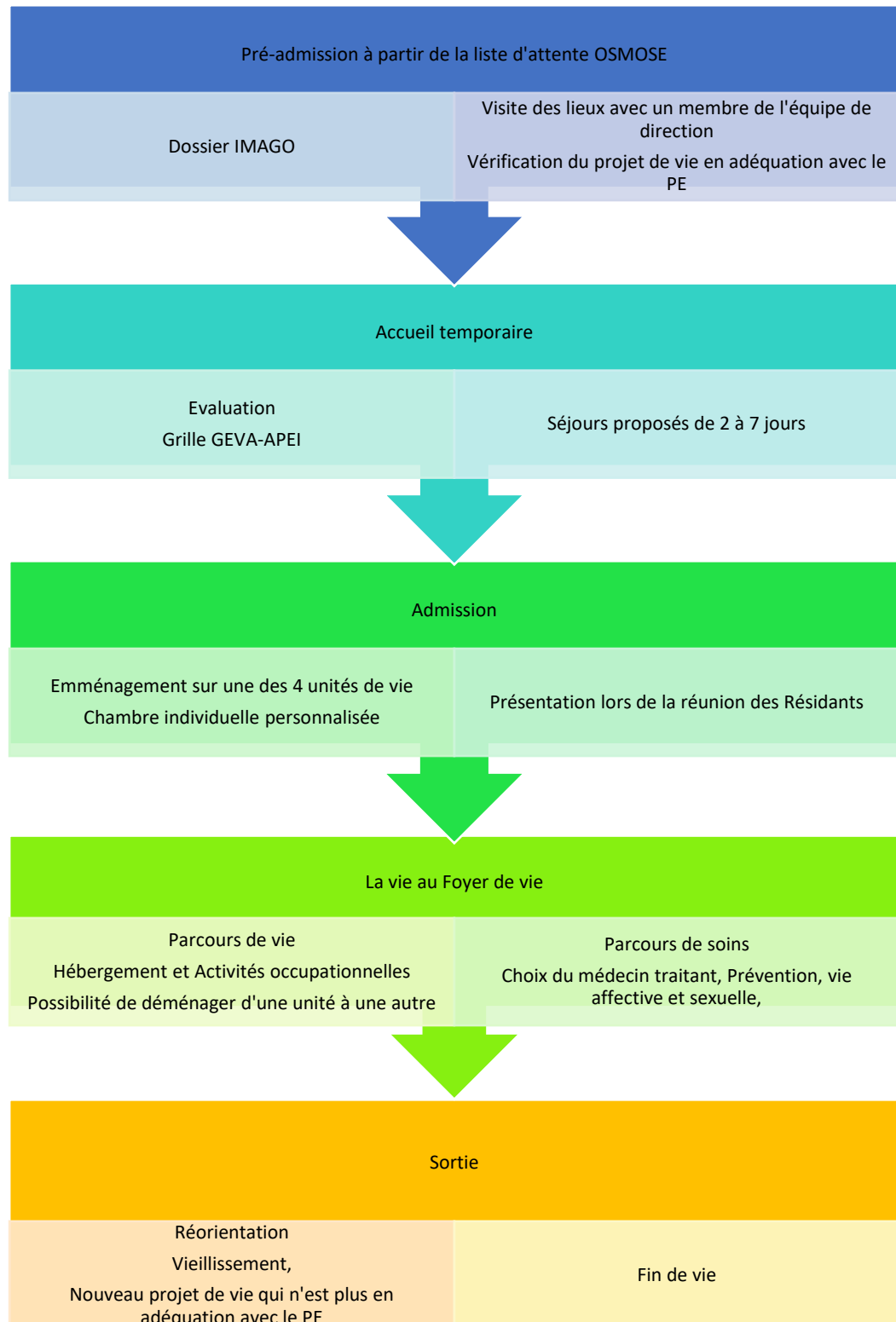
Paroles de parents...

IV. Le parcours de vie

IV.1. De l'admission à la sortie

L'admission d'une personne sur le Foyer de vie nécessite de s'assurer préalablement de l'adéquation entre les attentes et les besoins de la personne (projet de vie et projet de soins).

Les étapes :



IV.2. Les modalités d'accompagnement

IV.2.1 les modes d'accueil

L'Accueil permanent :

Chaque Résidant a élu domicile dans une des 40 chambres individuelles. Ce domaine privé est aménagé d'un lit, d'un chevet, d'un fauteuil, d'un bureau et d'un placard avec penderie. Le Résidant peut personnaliser sa chambre selon ses goûts en y apportant des meubles et des objets personnels. Pour le respect de l'intimité, chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette comprenant WC, lavabo et douche. Pour permettre de sécuriser ce lieu privé, le Résidant peut fermer sa porte à clé. Toutes les chambres sont équipées d'une prise pour brancher un téléviseur. Il est possible d'obtenir le branchement du téléphone et une borne WIFI, placée à chaque étage, permet d'accéder individuellement à internet.

Depuis septembre 2016, des aménagements sont possibles pour l'accueil de couples.

L'Accueil temporaire :

L'accueil temporaire s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée au maximum à 90 jours par an, à temps complet ou à temps partiel, avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour, avec l'objectif de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et de faciliter ou préserver son inclusion sociale.

L'accueil temporaire peut être organisé en mode séquentiel, c'est-à-dire par périodes programmées sur l'année.

Les différents séjours possibles sont:

- ✂ Des séjours de répit pour les aidants à domicile
- ✂ Des séjours de distanciation ou de répit des équipes
- ✂ Des séjours d'observation ou d'évaluation pour préparer une orientation, une modalité d'essai ou une modalité d'articulation entre 2 projets d'accompagnements
- ✂ Des séjours pour répondre à des situations d'urgence / commission situation critique
- ✂ Des séjours pour relayer une période de fermeture de l'établissement d'accueil

La journée type :

- ✂ 7^h00-10^h00 : Lever échelonné, Petit-déjeuner, hygiène, rangement
- ✂ 10^h00-10^h15 : Préparation aux ateliers
- ✂ 10^h15-12^h00 : Ateliers d'activités
- ✂ 12^h00-12^h30 : Distribution des médicaments
- ✂ 12^h30-13^h30 : Repas en salle à manger
- ✂ 13^h30-14^h00 : Détente sur les unités de vie
- ✂ 14^h00-16^h00 : Ateliers d'activités
- ✂ 16^h00-18^h30 : Goûter dans les lieux de vie, détente, hygiène, sorties...
- ✂ 18^h30-19^h00 : Distribution des médicaments
- ✂ 19^h00-20^h30 : Repas sur les unités
- ✂ 20^h30-22^h00 : Soirée, détente, coucher échelonné



IV.2.2 le projet personnalisé

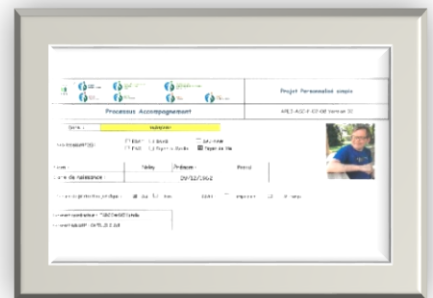
Le Foyer de vie s'inscrit dans la démarche qualité de l'Association qui privilégie la place de l'adulte accueilli et de sa famille. Cette démarche vise à garantir à chaque personne un accompagnement individualisé qui soit le plus proche des besoins et attentes exprimés tant par le Résidant que par sa famille ou son représentant légal.

La co-construction du projet personnalisé constitue un axe majeur et un temps fort de l'accompagnement proposé. Il s'élabore une fois par an quel que soit le mode d'accueil, avec l'adulte accueilli, sa famille et/ou son représentant légal si le résidant le souhaite et tous les intervenants impliqués dans son accompagnement : professionnel du service ou externe au service (Paramédicaux,...).

Le projet personnalisé définit des objectifs réalisables, évaluables, adaptés aux besoins, aux attentes et aux potentialités de la personne accueillie. Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs sont précisés dans le projet personnalisé au travers des activités proposées. La mise en place d'un calendrier de suivi permet d'évaluer régulièrement le déploiement des actions et la pertinence des objectifs.

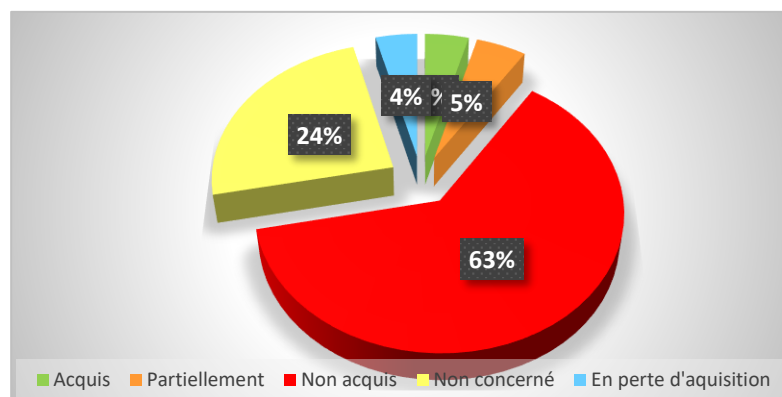
De manière générale, le projet personnalisé permet :

- ✖ De prendre en compte l'individualité de l'adulte accueilli pour mieux répondre à ses besoins
- ✖ D'envisager la personne dans un devenir, de préparer l'avenir
- ✖ D'inscrire l'action éducative dans une dynamique de projection et d'anticipation
- ✖ De mobiliser l'ensemble des professionnels autour d'objectifs concrets et ainsi d'harmoniser les pratiques
- ✖ De ne pas figer l'intervention et les modes d'accompagnement. Le projet se veut modulable, ré-ajustable et ré-interrogeable dans le temps.



Une adaptation de l'outil d'évaluation GEVA a été créée par un groupe de pilotage de l'APEI d'Hénin-Carvin. Cet outil donne une photographie à un instant « T » du Résidant qui permet d'apprécier les compétences et l'autonomie de la personne. L'évaluation se fait à partir des termes :

- ✖ Acquis
- ✖ Partiellement acquis
- ✖ Non acquis
- ✖ En perte d'acquisition
- ✖ Non concerné



Particularité pour l'Accueil Temporaire

Un document spécifique avec des objectifs communs à tous les accueils, permet de faire le lien entre le Foyer de vie et le domicile ou le Foyer de vie et le Service Psychiatrique du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.

Pour l'année 2017, les trois objectifs étaient :

- ✖ Les habilités sociales
- ✖ L'adaptation et l'adhésion aux activités proposées
- ✖ Laissez-moi essayer

MON PROJET DE VIE
Pour l'Accueil Temporaire ou Séquentiel

Nom : _____
Prénom : _____
Age: _____

☑ Mon mode de communication
Je comprends pas
La parole Les gestes Les pictogrammes
Je m'exprime par
La parole Les gestes Les pictogrammes

Date : ... / ... / ...

La Papezelle
243 rue Philibert Robitault
62210 Hénin-Beaumont
06 64 58 35 93
lapapezelle@apei-henin.com

J'écris les objectifs de mon projet avec mon référent éducatif

1) Autour des habilités sociales

2) Autour de mon adaptation et de mon adhésion aux activités proposées

3) Laissez moi essayer

Mon projet de vie pour les 5 prochaines années

IV.3. Les différents services

Les unités de Vie :

Les unités 1, 3 et 4 font cohabiter 29 Résidants en accueil permanent et 3 chambres sont consacrées à l'accueil temporaire. Le projet de vie de ces unités réside principalement autour de l'harmonisation dans un espace où la vie individuelle croise la vie collective : « LE CHEZ SOI ». Ce logement est un ancrage dans le territoire qui permet à la fois de garantir le confort, la salubrité et l'intimité. Mais, c'est aussi le lieu d'activités, le théâtre de la sociabilité. L'apprentissage de la vie en groupe passe par le respect de l'autre, l'acceptation de la différence et le respect des règles de vie et institutionnelles.

Les moyens mis en œuvre ?

- En lien avec le règlement de fonctionnement et avec l'implication des adultes accueillis, une organisation propre à chaque unité a été instaurée soit, sous forme de plannings soit, sur la base du volontariat. Cela permet une valorisation des adultes accueillis à travers la responsabilisation au sein de leur lieu de vie.
- La vie en groupe permet à chacun de s'exprimer, d'écouter l'autre et de faire un rappel des « droits et devoirs » en reprenant les incompréhensions et les événements indésirables entre adultes accueillis.
- Des invitations entre les Résidants des différentes unités sont possibles à la demande.
- La cohésion de groupe passe également par l'inclusion, le partage de projets à l'extérieur de l'établissement (restaurants, bowling, concerts, visites culturelles...)
- Enfin, tous ces moments de vie tels que les repas, les goûters, les temps libres, les activités, servent, au quotidien, de support au travail autour de la socialisation.

Les adultes accueillis en accueil temporaire partagent et s'imprègnent de cette vie en collectivité. Pour que ces accueils soient plus repérants pour tous, chaque unité a une spécificité :

- ✂ L'unité 1 accueille des personnes en situation de handicap psychique,
- ✂ L'unité 3, accueille des personnes venant du SAJ
- ✂ L'unité 4 accueille des personnes venant pour un premier séjour, ou du service associatif La Passerelle.

L'unité aux rythmes différents :

Un des objectifs majeurs de cette unité est de réfléchir sur la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dont l'avancé en âge, la pathologie, le parcours de santé complexe, entraînent des prises en charge spécifiques afin de proposer un accompagnement adapté d'où la création d'une unité spécifique de 11 places en 2009. Cette unité est située au premier étage et est accessible par deux ascenseurs. L'ouverture de ce service a permis à chacun de vivre et d'avoir des projets avec des personnes de sa génération, tout en préservant des liens intergénérationnels.

De nombreux partenariats se sont mis en place afin d'avoir accès à des places d'accueil en UVPHA adaptées aux spécificités rencontrées par les Résidants en situation de handicap ayant plus de 60 ans avec des dérogations d'âge possibles. Ce vieillissement de la population s'accompagne de besoins en soins plus importants. En effet, autour du vieillissement, on retrouve une dépendance qui s'accroît vis à vis des actes de la vie quotidienne. Les effets de certains traitements sur le long cours augmentent les troubles liés à la mobilisation et viennent potentialiser les effets des pathologies survenant avec l'avancée en âge.

Afin de faire face à des phénomènes de régression, de désorientation, de désadaptation, de désinvestissement et de fatigabilité accrue, le projet de l'unité 2 repose sur la nécessité d'adapter les rythmes, de manière individualisée, en fonction des besoins de chacun. La prise en charge favorise :

- ✂ Des temps de repos caractérisés par des siestes ou des temps calmes.
- ✂ Des levers échelonnés.
- ✂ Des activités occupationnelles sur le lieu de vie
- ✂ Des aménagements des espaces dans les chambres
- ✂ Des adaptations aux rythmes de vie en vue d'un prochain accueil en UVPHA

Les activités occupationnelles :

Différentes activités éducatives sont proposées et planifiées annuellement en prenant en compte les besoins, les compétences et centres d'intérêts, et le projet personnalisé de chacun.

Des **activités** qui se déclinent en 5 axes :

Activités de sollicitation

L'accent est mis sur la progression ou le maintien des acquis individuels, qu'ils soient techniques ou cognitifs (cuisine éducative, pâtisserie, activité cognitive, ...) dans le but d'acquérir ou de maintenir un maximum d'autonomie dans leur vie citoyenne

Activités créatives

La créativité naît de la rencontre entre les capacités cognitives, les traits de la personnalité et les caractéristiques émotionnelles de chacun. La finalité n'est pas en soi la réalisation « parfaite » d'un objet mais de permettre l'expression d'une création.

L'accent est mis sur l'inventivité, la découverte et l'apprentissage de technique, de matériaux, de matières différentes qui développent la créativité et la dextérité (poterie, modelage, peinture, mosaïque, couture...).

Activités physiques et sportives

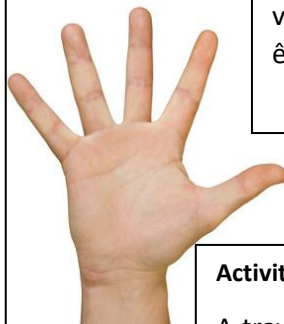
On favorise le maintien de la tonicité et la connaissance du schéma corporel afin de prévenir, améliorer la santé tout en luttant contre les effets de la sédentarité par le biais d'exercices d'éveil et d'expressions corporelles (gym douce, piscine, ping-pong, marche, randonnée, sport-collectif, danse...).

Activités communautaires

La tonalité est mise non seulement sur la découverte de l'environnement proche (commerces, marché, médiathèques, ferme de proximité) par le biais d'activités menées sur l'extérieur (courses cuisines, ludothèque,...etc.) mais aussi sur la découverte du monde extérieur par des sorties à thèmes et la participation aux événements et manifestations locales. Le but étant de permettre à la personne de développer l'esprit d'entraide et de vivre pleinement sa citoyenneté car être citoyen, c'est vivre ensemble

Activités d'éveil des sens

A travers différentes activités telles que la relaxation, le Snoezelen, la cuisine et la pâtisserie, il s'agit de permettre aux personnes accueillies de partir à la rencontre de « son corps » et de vivre une relation douce et agréable. Il s'agit également de découvrir aussi des sensations nouvelles afin d'ouvrir la voie d'une relation corporelle dite de confort et de pouvoir verbaliser. Même si la finalité de ces activités n'est pas la même pour tous: chacun apprivoise ce temps visant à apporter un « mieux être » et une appropriation de son propre corps.



Les séjours à l'extérieur :

✖✖ Les week-ends :

Le week-end est l'occasion pour une partie des Résidents de retrouver leur famille. Pour ceux qui restent au Foyer, l'accent est mis sur le repos et la détente. Les activités occupationnelles sont interrompues le samedi et le dimanche, et diverses animations peuvent être proposées : promenades en ville, cuisine, cinémas, restaurants, visites culturelles, etc.

✖✖ Les vacances :

Les Résidents disposent de jours de vacances. Pour ceux qui ne peuvent pas retrouver leurs proches ou pour ceux qui en font la demande, des séjours de vacances spécialisées et adaptées sont proposés. Ils permettent aux Résidents de renforcer leur individualité par rapport à l'institution et à leur famille, et leur socialisation grâce à la rencontre avec des nouvelles personnes.

✖✖ Les mini-séjours de vacances :

Le Foyer organise chaque année plusieurs séjours d'une durée maximale de 5 jours afin que les Résidents puissent quitter leur environnement habituel et vivre autre chose avec l'équipe du Foyer. Ces séjours sont aussi l'occasion pour les Résidents les plus isolés, ou qui n'ont pas les moyens financiers de partir, de rompre avec le rythme institutionnel, de vivre quelques jours de vacances et de découvrir un autre milieu (mer, montagne, campagne, etc.). Des séjours sont aussi organisés dans le cadre de certaines activités menées toute l'année (randonnée, sports, théâtre, etc.)



✖✖ Les séjours de rupture :

Ces séjours permettent de rompre avec un mode de vie et des habitudes parfois contraignantes du fait de la vie en collectivité. Ainsi, le Résident peut être accueilli dans un autre établissement pendant une période déterminée, en ayant l'opportunité de vivre une expérience de découverte de nouvelles personnes et d'un autre accompagnement. Ils sont aussi un moyen de lutter, en partie, contre le sentiment d'isolement affectif, et de prévenir les troubles de la conduite et du comportement de certains Résidents. Ces séjours se réalisent en partenariat avec d'autres Foyers de vie de la région, avec cette notion « d'échange appartement » le temps de quelques jours.

IV.4. Le parcours de soins : PREVENIR - SOIGNER - EVALUER – COORDONNER

Le PARCOURS de SOINS a pour objectif le maintien de la Santé et de l'Autonomie du Résident. Il se nourrit des valeurs transversales de l'équipe éducative présente au quotidien dans la vie du Résident, dans le but d'une prise en charge globale et continue.

METHODOLOGIE

Il s'agit d'organiser une prise en charge coordonnée soit en prévention, soit tout au long de la maladie, aigüe ou chronique, du Résident. Il est possible avec le réseau de Santé pluri professionnels développé depuis 2014 par l'infirmier du Foyer de vie.

La PREVENTION a une grande place dans le maintien de l'état de santé du Résidant, cela implique :



- ✚ le suivi régulier chez le médecin traitant référent : Une consultation par mois ou tous les deux mois selon le médecin généraliste pour le renouvellement des traitements au long cours.
- ✚ un suivi chez les médecins spécialistes : Une consultation annuelle chez le Chirurgien-Dentiste, le Cardiologue, l'ORL, le Dermatologue,... Ce suivi implique une participation de l'équipe éducative au niveau de l'accompagnement du Résidant avec une fiche de liaison établie pour le professionnel de santé.
- ✚ la participation aux dépistages proposés par Opaline 62. Sur invitation ou en fonction de l'âge et/ou des antécédents familiaux, les dépistages sont effectués (dépistage du cancer colorectal, dépistage du cancer du sein, dépistage du cancer du col de l'utérus)
- ✚ la participation aux campagnes de prévention. Par exemple, la vaccination antigrippale est proposée chaque année et validée par le médecin référent.
- ✚ la proposition d'ateliers éducationnels ou de sensibilisation: Handident, Diététicienne de la société de restauration, ...

Le Foyer, domicile du Résidant, est privilégié pour la dispense des soins avec l'intervention de deux infirmiers libéraux, de kinésithérapeute, du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD),...

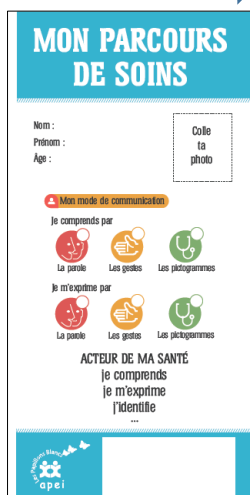


L'hospitalisation est dans la plupart des cas programmée, le Résidant est accompagné pour les examens et consultations post-opératoires, avec des explications adaptées.

L'hospitalisation d'urgence implique l'accompagnement du Résidant et une « fiche urgence » est à disposition des médecins urgentistes.

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une alternative récente qui sera développée ces prochaines années.

En fonction de la pathologie et des besoins du Résidant, un suivi est observé selon les prescriptions médicales.



La qualité du soin implique la participation de la personne soignée.

Il est essentiel que le Résidant ait une place dans le soin pour créer une alliance Thérapeutique.

L'implication du Résidant est possible avec l'utilisation de la plaquette « mon parcours de soins », ce support est un facilitateur de communication entre le Résidant et les professionnels de santé.

Le Résidant peut y indiquer l'emplacement de la douleur ainsi que son évaluation par exemple. Cela représente un recueil de données non négligeable pour le professionnel de santé et permet d'orienter le diagnostic.

Le parcours de soins respecte les droits de l'adulte accueilli avec une implication possible de la famille et de l'entourage tout au long du parcours de soins.

La vie affective et sexuelle : une évidence



Un groupe d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est mis en place au Foyer de vie. Le groupe a pour objectif de fournir aux Résidents un espace de parole sur cette thématique. Il vise également le développement de connaissances sur des sujets liés à ce thème, (émotions, connaissance du corps, etc.). Ainsi, à travers les séances de groupe, les Résidents acquièrent un savoir-être, et développent des habiletés sociales. Le but étant de les aider à être plus à l'aise dans le cadre de leur vie affective, mais aussi des interactions sociales au sens large. Les séances ont lieu une fois par semaine. Elles sont animées par la psychologue du Foyer et un membre de l'équipe éducative dans un contexte rassurant et dans le cadre d'un règlement de fonctionnement (respect, confidentialité, etc.).

Suite à la réalisation de ce projet, nous avons réfléchi à la mise en place de chambres de couple au sein du Foyer de vie. Ainsi, plusieurs chambres de couple ont été créées sur les différentes unités du Foyer.

L'accompagnement fin de vie :

L'accompagnement en institution ou au domicile relève d'initiatives et de procédures adaptées aux attentes et besoins de la personne ainsi que de ses proches mais aussi au regard des possibilités offertes par le projet d'établissement ou de service.



La démarche d'accompagnement en fin de vie est une composante du projet d'établissement. Les options envisagées justifieront des dispositifs d'écoute, de concertation, d'analyse, de négociation ainsi qu'une évaluation quotidienne tout au long de cette démarche.

Même si chaque situation est unique et spécifique, c'est autour d'un projet coordonné, pertinent, efficace et transparent, que nous pourrons, ensemble, anticiper les prises de décisions autour de la qualité de l'accueil, de l'information et de la communication.

Les conditions de réussite pour cet accompagnement spécifique :

- ✘ Reconnaître et respecter les attentes, les demandes et les droits des personnes en fin de vie :
- ✘ Favoriser la place et les fonctions de la famille et de l'entourage dans la démarche d'accompagnement en institution et à domicile
- ✘ Porter une attention particulière aux dimensions et à la spécificité de la place des bénévoles et des équipes externes spécialisées
- ✘ Organiser la démarche d'accompagnement par :
 - des formations accessibles à tous les acteurs
 - une coordination (« pass-confort » et plaquette « soins de support »)
 - L'accueil
 - L'écoute
 - Des crédits ponctuels pour des CDD
 - Le passage de relais
 - Bien identifier la situation à chaque hospitalisation par une concertation
 - L'accompagnement des familles et des équipes après le décès

V. Les prestations de service

V.1. Les prestations hôtelières et logistiques

– Les repas

Chaque jour, nous portons une attention particulière à l'alimentation. C'est pourquoi nous avons confié la restauration à des professionnels d'une société de restauration. Les repas sont confectionnés par leurs professionnels dans nos cuisines. Qualité et présentation sont nos soucis permanents ; des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès des Résidants et des professionnels. Pour que les repas proposés tiennent compte de l'état de santé et des habitudes alimentaires des Résidants, une diététicienne de la société de restauration adapte les menus aux pathologies et à aux prescriptions médicales.

– Le linge

L'ESAT de l'APEI d'Hénin-Carvin, par le biais d'un contrat signé avec le Foyer de vie révisé tous les ans, assure le service de blanchisserie. Deux fois par semaine, l'ESAT organise une rotation du linge. Sans jamais se croiser, les 2300 kilos de linge sale laisse la place au linge propre. Le service qualité de l'ESAT s'assure du bon fonctionnement de ce service et gère les différentes réclamations.

– Le courrier

Chaque jour, il est remis à l'équipe éducative qui le transmet aux Résidants. Une boîte aux lettres pour les différents envois est à disposition au secrétariat.

– Les objets de valeur

Nous conseillons vivement de ne pas conserver bijoux, chéquier, carte bancaire, somme d'argent ou objets de valeur dans les chambres. Un coffre individuel à code peut être installé pour les Résidants qui le souhaitent.

– Le téléphone, l'informatique et la télévision

Une ligne téléphonique devrait être installée dans chaque chambre permettant d'être appelé directement de 8h à 21h.

L'usage du téléphone portable (GSM) est autorisé.

Une borne WIFI à chaque étage permet aux Résidants qui le souhaitent de pouvoir se connecter à internet avec leur ordinateur, tablette, ou smartphone.

Chaque Résidant a la possibilité d'installer une télévision dans sa chambre.

– Les veilles de nuit permettent :

D'assurer la sécurité de l'établissement, des Résidants et du personnel,

De faire respecter le sommeil des Résidants,

D'alerter si besoin les services compétents (pompiers, police ou gendarmerie),

D'informer sans délai le cadre d'astreinte de tous problèmes

– L'entretien des locaux

L'entretien de l'établissement, tant pour les espaces collectifs que privés, est assuré par :

Une équipe de ménage (travailleurs ESAT) pour les espaces collectifs

Une équipe de l'EA pour les espaces administratifs

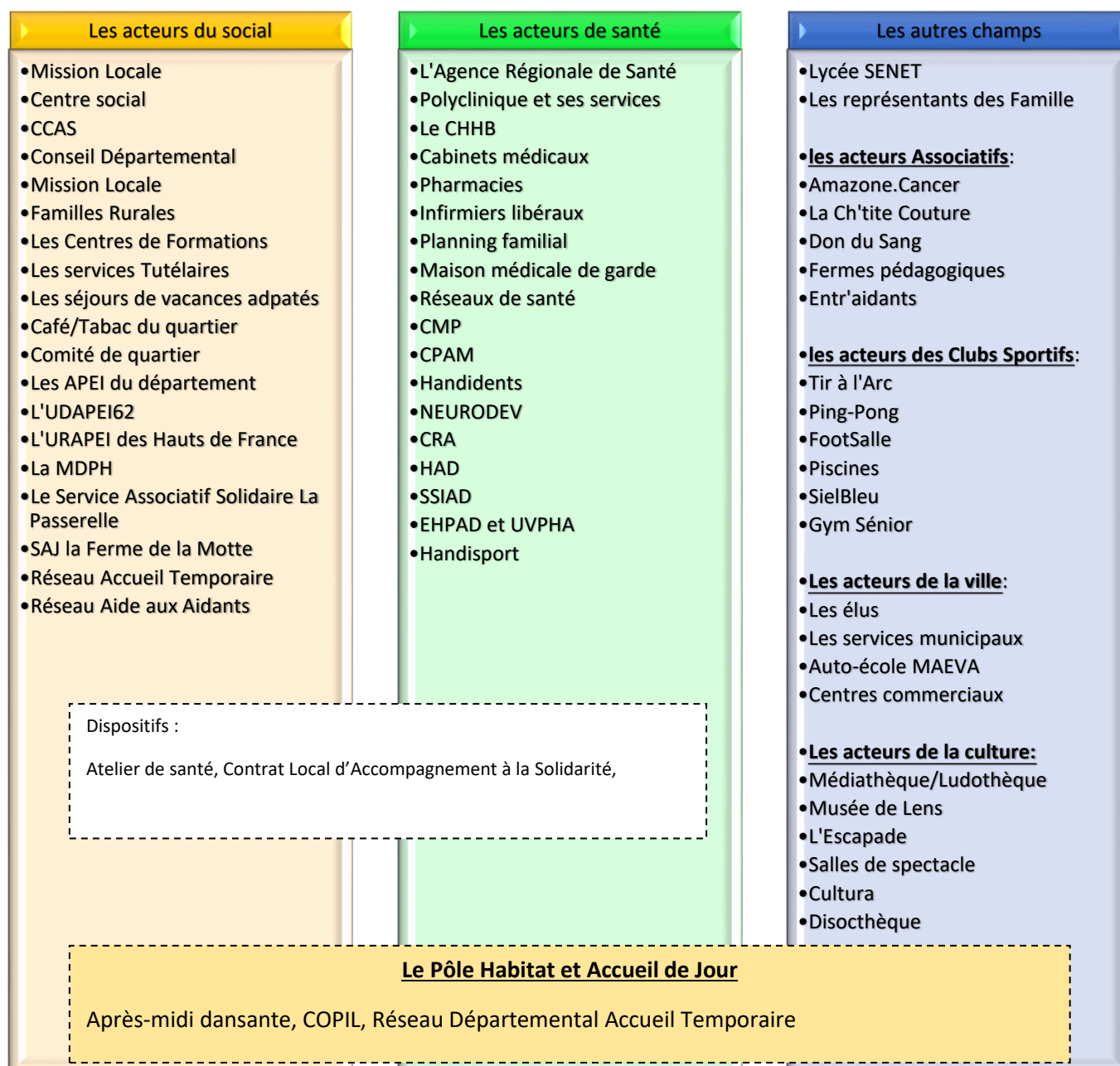
Une équipe de ménage ASI pour les espaces privés

Un homme d'entretien assure les différentes maintenances et réparations de l'ensemble du bâtiment.

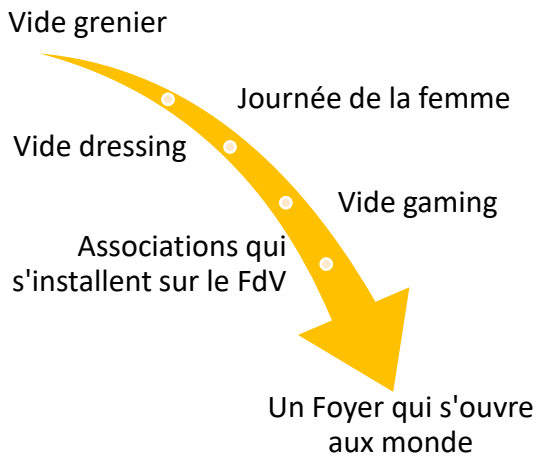
VI. Partenariats, modalités de coopération et travail en réseau

VI.1. Les cartes partenariales

Nous ne pouvons plus prétendre à apporter seul l'ensemble des réponses attendues. Le travail en partenariat est donc indispensable pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux situations rencontrées par les Résidents. Il impulse une dynamique et permet de composer des réponses de proximité. Le Foyer de vie s'appuie sur les ressources de son environnement dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Projet Personnalisé et de favoriser l'inclusion des personnes dans la vie de la cité. A partir d'un diagnostic préalable et en s'appuyant sur des évaluations formatives des actions menées, des projets de partenariat sont mis en œuvre, ajustés le cas-échéant, et parfois abandonnés. Il s'agit d'une expérimentation permanente dans le but de développer l'autonomie de la personne.



Le Foyer de vie a pour volonté de construire une stratégie d'ouverture... au sein de ses murs...



En effet, il facilite, en ses murs, la venue des familles, des bénévoles, des partenaires, des visiteurs. De même, il promeut les occasions de valoriser la place des personnes accueillies lors du vide-grenier par exemple. Faire venir le public au sein de l'établissement permet une ouverture avec l'extérieur par des échanges, du partage, des rencontres et sensibilise l'environnement sur la question de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

VI.2. Le travail en réseau

« Travailler ensemble pour optimiser les pratiques au profit de tous » c'est apprendre à se connaître, se reconnaître afin de s'assurer que les conditions pratiques soient réunies pour co-construire les projets de demain....



VI.3. Le conventionnement

Afin de mettre nos compétences en commun, un document formalisé par écrit est signé par les différents acteurs ce qui permet de s'assurer de l'aboutissement des projets envisagés et ce, dans les meilleures conditions. Ces conventions permettent de :

- ✂ Pérenniser un projet lancé en partenariat
- ✂ Définir la collaboration entre les parties signataires
- ✂ Engager légalement les parties signataires

Les principaux signataires des différentes conventions sont :

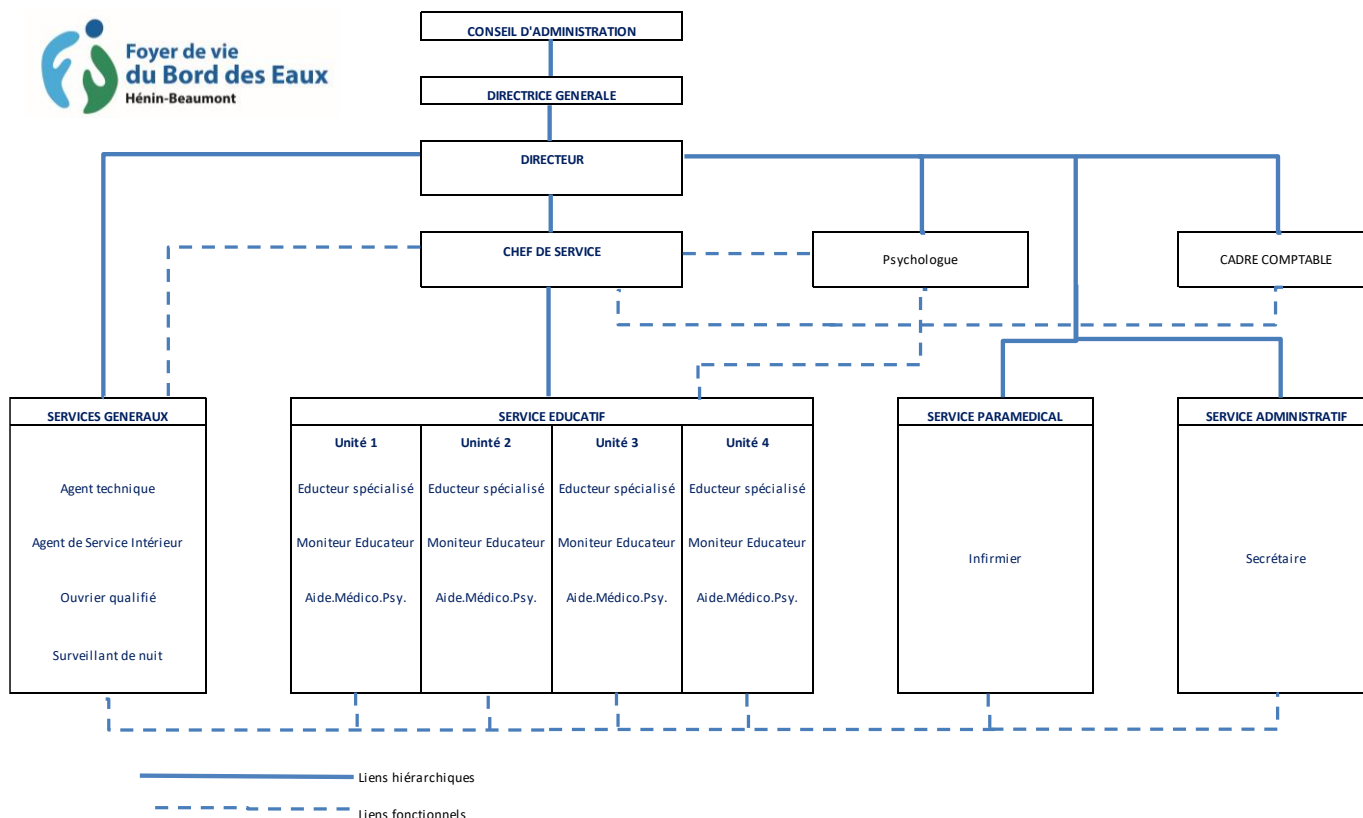
- ✂ les têtes de réseau (UDAPEI, UNAPEI, ...)
- ✂ le Résidant autour du contrat de séjour
- ✂ les partenaires de santé autour de créneaux horaires pour les visites médicales
- ✂ les acteurs locaux (associations, commerces, ...)

VII. Organisation et fonctionnement de l'établissement ou service

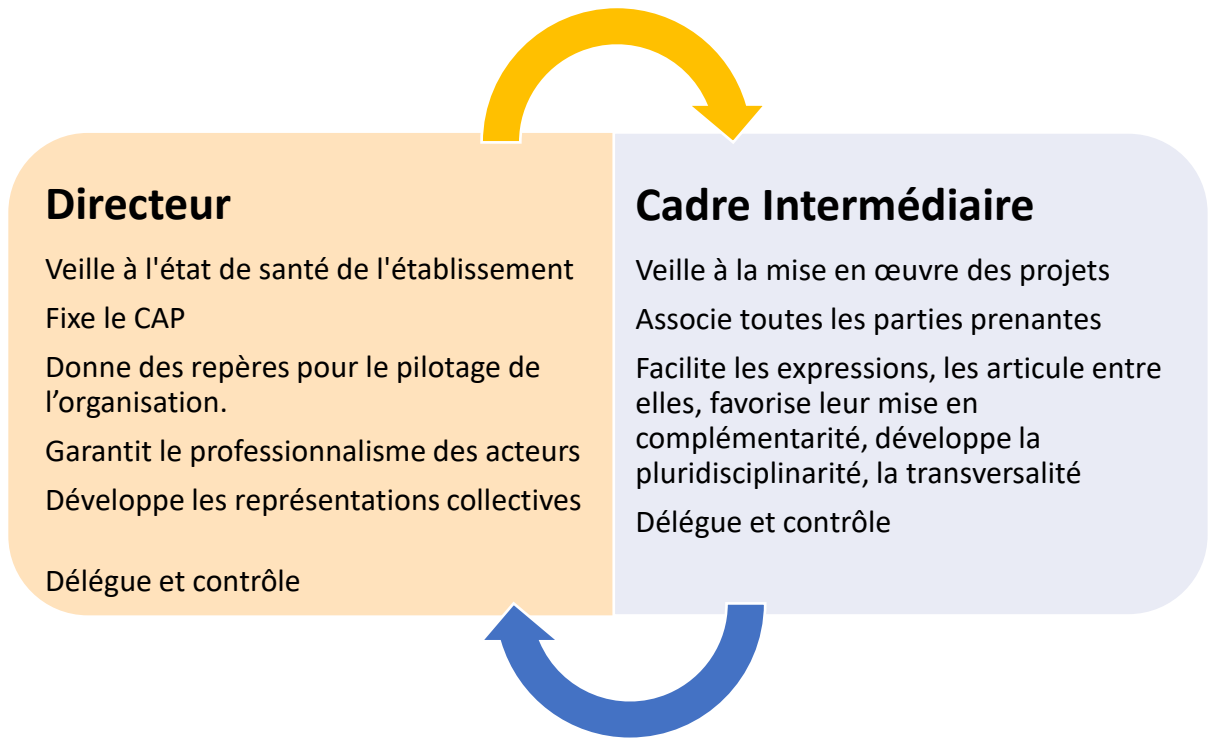
VII.1. Les ressources humaines

VII.1.1 Les organigrammes hiérarchique et fonctionnel, les ratios d'encadrement

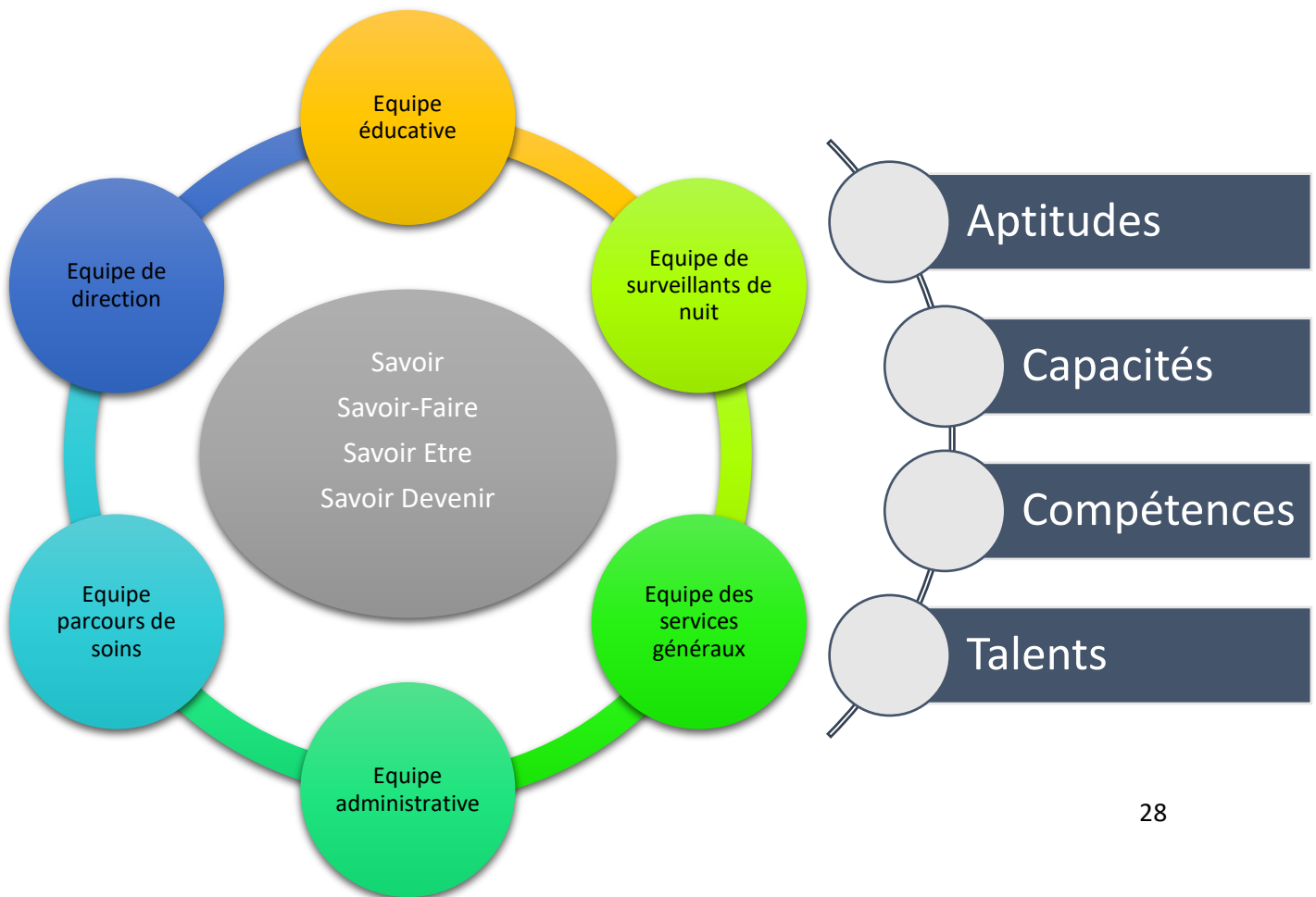
Ratios d'encadrement en 2017 : 0.884



VII.1.2 Les compétences mobilisées – les qualifications



Nous donnons des repères à une équipe pluridisciplinaire ayant la volonté de travailler ensemble et de façon complémentaire, autour de valeurs communes, pour une meilleure qualité de prise en charge des Résidents et un soutien aux familles et à leur entourage.



Une équipe pluridisciplinaire composée de :



Chaque acteur enrichit le projet d'établissement et de ce fait, le projet associatif...

VII.1.3 La formation – les entretiens individuel et professionnel

La formation :

La formation continue est financée sur le budget de chaque établissement (% de la masse salariale obligatoire + contribution volontaire versés à notre OPCA : UNIFAF).

L'association a opté pour un plan de formation associatif.

Chaque année, en octobre, une note au personnel est adressée par la Direction, en lien avec la Commission formation professionnelle du CE, aux salariés des établissements leur rappelant à la fois les axes prioritaires de formation définis par l'association ainsi que les différents dispositifs existants concernant la formation professionnelle continue :

Par ce document, qui est à retourner au Secrétariat de Direction en octobre / novembre, les salariés peuvent proposer leur participation à des actions de formation

Les entretiens individuels :

Cet entretien se veut être une pratique de management visant à l'amélioration du service rendu à l'adulte accueilli mais aussi à la progression et au développement de chacun d'entre vous. Il revêt un caractère obligatoire.

L'entretien individuel a pour objectifs :

- ✖✖ Le recensement et l'enrichissement des savoir-faire et savoir-être professionnels des salariés et l'amélioration de leurs compétences
- ✖✖ L'articulation des objectifs individuels et de ceux de l'Association
- ✖✖ La reconnaissance des progrès réalisés
- ✖✖ Le constat d'une évolution des pratiques professionnelles

Il a lieu tous les ans pour les cadres et tous les deux ans pour les non cadres.

Les entretiens professionnels :

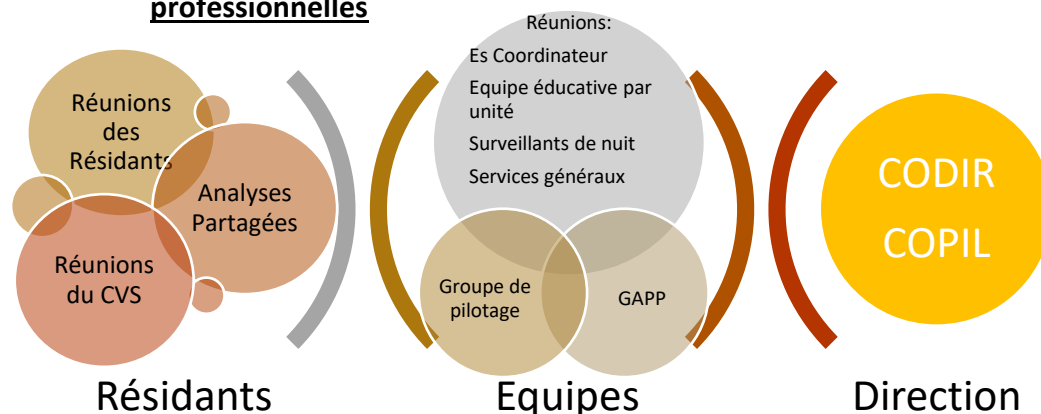
La loi du 5 mars 2014 rend l'entretien professionnel obligatoire au moins une fois tous les 2 ans, pour toutes les entreprises. C'est un temps d'échange entre le salarié et son responsable hiérarchique ou le responsable RH pour permettre au salarié d'exprimer ses perspectives d'évolution professionnelle. Il permet de rendre le salarié acteur de son évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi et de sécuriser son parcours professionnel.

C'est l'occasion pour le salarié de :

- ✖✖ échanger sur ses attentes et besoins en lien avec son projet professionnel,
- ✖✖ déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ce projet,
- ✖✖ s'informer sur les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Il est mené par le Directeur pour les cadres, par la RRH pour les non cadres.


VII.1.4 Organisation – Réunions – La régulation des pratiques professionnelles



Toutes nos réunions sont programmées et visent les différents acteurs de l'entité.

L'établissement est continuellement en mouvement et certaines réunions favorisent :

- ✖✖ Le lien entre toutes les pratiques comme les réunions d'équipe pluridisciplinaire, réunions d'ES coordinateurs,.....
- ✖✖ Toutes les formes d'accompagnement et d'activités comme les réunions des Résidants, le CVS, réunion des ME
- ✖✖ Les éléments d'analyse qui permettent d'éclairer certaines situations, qui amènent du sens à travers les contenus abordés, les faits observés et les outils exploités comme le GAPP, les différents COPIL, les CODIR ...

 La coopération et les échanges entre les familles et/ou représentants légaux et les différents professionnels.

Les différentes réunions permettent le lien et la cohérence entre toutes les pratiques et la mobilisation de toutes les ressources nécessaires au bon déploiement des actions.

VII.1.5 Accueil des stagiaires, des bénévoles

Fort de son expérience et de ses pratiques, le Foyer de vie est un site qualifiant pour des stagiaires gratifiés ou non ayant des cursus de formations différents (DEAES, ME, ES ...) ou un lieu de « stage de découverte » pour les personnes souhaitant entamer une formation dans le secteur médico-social (définition de projet professionnel, classe préparatoire au concours d'entrée...).

Les stagiaires :

Une convention tripartite signée entre les stagiaires, l'organisme de formation, et notre service fixe les modalités du stage et soucieux d'apporter une guidance constructive et efficiente, un réel tutorat est mis en place dès l'arrivée du stagiaire.

Outre les documents d'évaluation propre au centre de formation, l'APEI et le Foyer de vie ont créé et mis en place des outils spécifiques :

- Le livret d'accueil du stagiaire : il reprend la présentation de l'association, ses missions... mais aussi la présentation des différents établissements et services, la charte de bienveillance, la démarche qualité, les obligations du stagiaire.

- Les documents relatifs au parcours du « tutoré » afin d'optimiser l'apprentissage des savoirs être, savoir-faire tout au long du parcours de formation au sein de notre entité et l'échéancier des bilans intermédiaires. Le tuteur est toujours un professionnel titulaire du diplôme correspondant.

Les personnes en formation seront considérées comme faisant partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire, le tuteur ainsi que les autres professionnels seront cependant vigilants et les guideront à

- Adhérer aux valeurs éthiques et humaines de l'association.
- Respecter le règlement de fonctionnement
- S'exprimer correctement auprès des adultes accueillis et des professionnels
- Avoir une prise d'initiative quant à la recherche d'information
- Avoir une posture professionnelle adaptée (secret professionnel partagé, distance professionnelle...)

L'accueil des stagiaires a pour but également de nous ouvrir sur d'autres formes de pensée, avec des personnes qui voient l'établissement avec un regard extérieur.

Les bénévoles

Le Foyer de vie accueille également des bénévoles. Une convention tripartite accompagnée d'une assurance est signée entre la personne désirant exercer un bénévolat au sein de l'entité, le directeur et l'association.

Par le biais de la convention, le bénévole se doit, d'adhérer aux valeurs éthiques et humaines de l'association. L'établissement s'engage à le considérer comme un collaborateur à part entière, l'informer sur l'établissement et l'association et le guider dans son action. Un professionnel titulaire l'accompagne dans son parcours. Le nombre d'heure de bénévolat au sein du Foyer de vie représente en moyenne 200 heures par an.

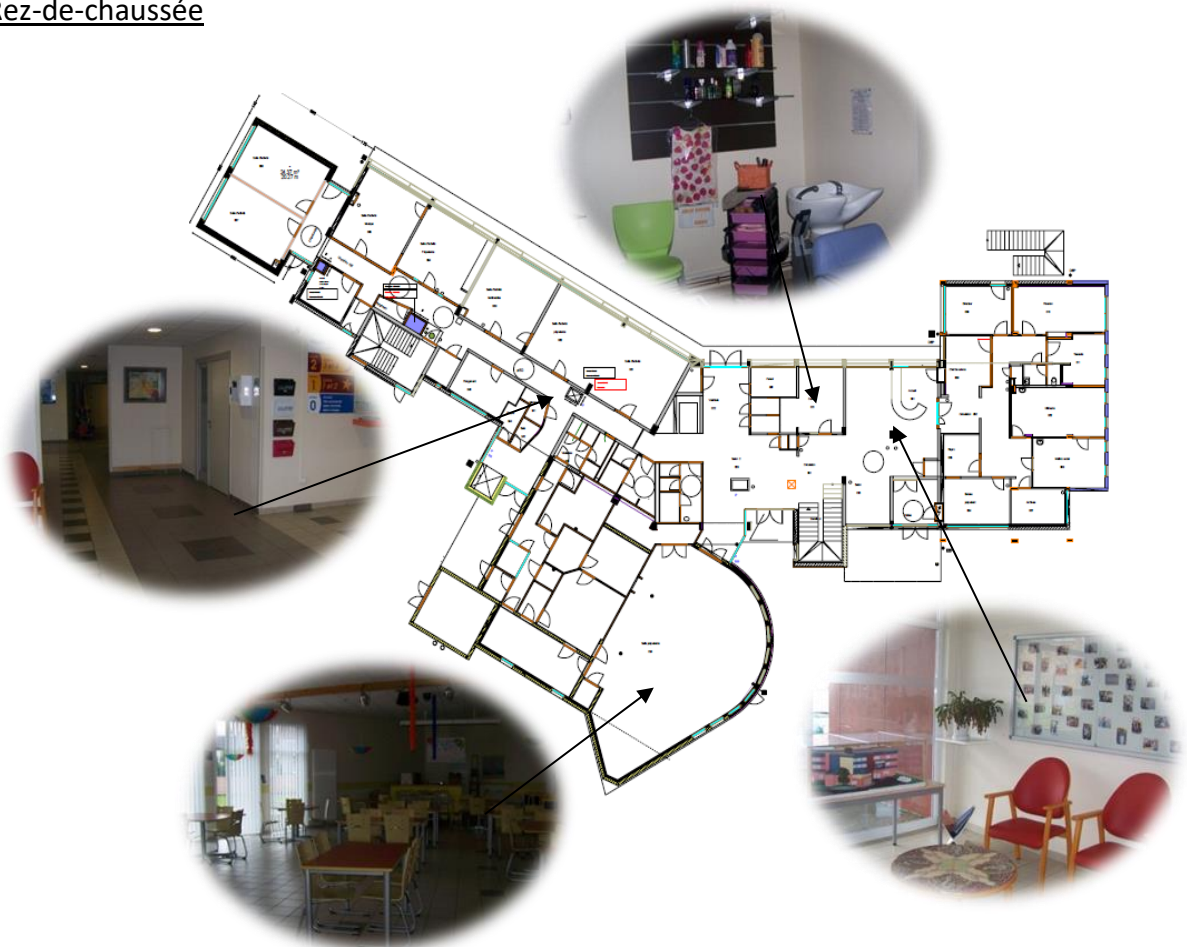
VII.2. Les ressources matérielles

VII.2.1 Le cadre bâti : Une organisation par étage

S'il apparaît souvent complexe de respecter toutes les fonctions de l'habitat au sein d'un établissement médicosocial, notamment du fait de la vie collective, la place de l'accompagnement, le projet de vie, le respect de l'intimité, l'autonomie de déplacement, l'intégration sociale sont autant d'éléments aujourd'hui intégrés dans la conception architecturale du Foyer de vie. Héritier de la clinique Darcy, le bâtiment profite d'un circuit de circulation large et de deux ascenseurs, de salles d'activité spacieuses, de grandes chambres individuelles et d'espaces collectifs lumineux.

Le Foyer de Vie est un immeuble « accessible » bâti sur 3 niveaux. Dès l'entrée, on se trouve au cœur de la vie du Foyer. Résidents, personnels et visiteurs peuvent se côtoyer car cette maison se veut accessible à tous. Le Foyer est ouvert à l'extérieur dont le regard critique est source de progrès pour une intégration réussie. La conception du bâtiment favorise l'accessibilité entre les lieux de vie, les activités et l'administration.

Rez-de-chaussée



Au rez-de-chaussée se situent l'administration, l'infirmierie, la salle-à-manger, les différentes salles d'activités et ateliers.

A chaque étage deux lieux de vie regroupant chambres, salles-de-bains, salle de soin, séjours, kitchenettes et salon. Les chambres spacieuses d'une surface de plus de 20m², claires avec commodité individuelle (toilettes, douche, lavabo) permettent d'optimiser la notion du "chez soi" pour chaque personne accueillie.

Cet ensemble crée, au sein de chaque unité, un climat familial et chaleureux. Une sensation, pour les salariés, de travailler au domicile du Résident est palpable...

Premier étage



La conception du bâtiment favorise l'accessibilité entre les unités de vie et les activités au moyen de distances réduites. Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont conformes aux règles de sécurité propres à ce type de structure.

Donner la possibilité au Résidant d'être reconnu, c'est certes lui donner « la parole » mais aussi l'aider à exprimer ce qu'il ressent. C'est lui laisser un espace qui lui appartient, un espace qu'il investit. Le projet architectural vise à favoriser cet investissement.

Aller vers les lieux animés est un choix individuel dont le refus est à respecter. Il faut, ainsi, respecter le désir d'isolement d'une personne ayant eu une vie très sociable.

Deuxième étage

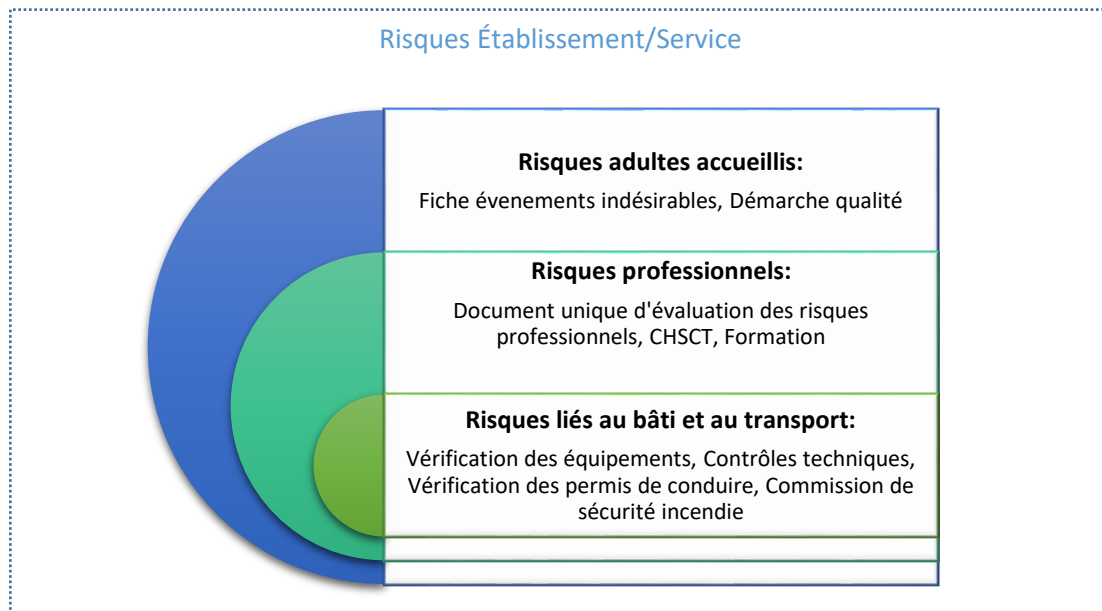


Permettant un accueil de type familial, l'unité de vie favorise également un accompagnement de proximité. Les Résidants disposent d'une surface privative (chambre, salle de bain individuelle, espace salon privatif) moyenne de 21 m² par personne. Le respect de l'intimité passe en effet par l'octroi d'un espace préservé, d'autant que ces personnes sont aujourd'hui amenées à vivre dans cette structure pendant de nombreuses années.

VII.2.2 La sécurité, la prévention et la gestion des risques

Définition

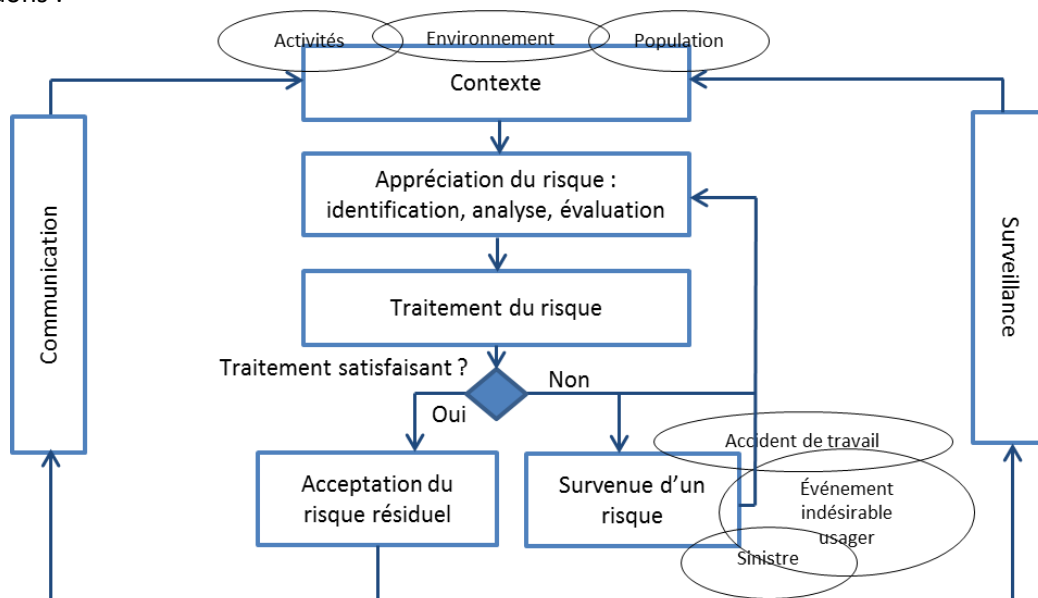
La sécurité des adultes accueillis comme celle des professionnels constitue une priorité stratégique de l'Association. Compte tenu des incitations réglementaires et de la recherche permanente d'un accompagnement de qualité, l'établissement, en étroite collaboration avec le siège de l'association, s'est engagé à instaurer une démarche globale et coordonnée de gestion des risques.



Pour assurer le déploiement et l'efficacité de la démarche, le Responsable QHSE (Qualité Hygiène Sécurité et Développement) sous la supervision du DDQ (Directeur du Développement et de la Qualité) coordonne la gestion des risques globale et propre à chaque établissement. Il bénéficie de relais opérationnels au sein de l'établissement qui sont le directeur, les responsables hiérarchiques et l'équipe technique.

Méthodologie de gestion des risques

La gestion du risque de l'APEI Hénin Carvin repose sur l'identification et le traitement des risques. Le schéma ci-dessous (basé sur l'ISO 31000 management du risque) détaille les étapes que nous appliquons :



VII.2.3 Les moyens de transport

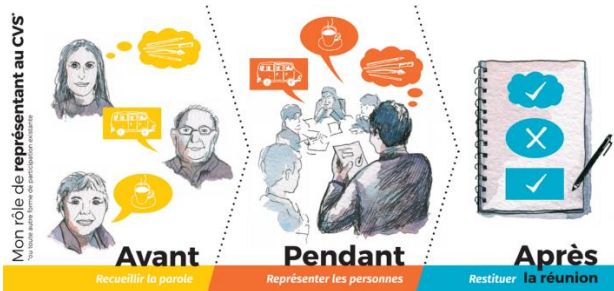
Le Foyer de vie possède 7 véhicules dont deux de 5 places, quatre de 9 places et un véhicule électrique de 5 places. Ces véhicules servent pour toutes les activités sur l'extérieur, pour les différents rendez-vous médicaux et pour tous les circuits nécessitant le déplacement en voiture.

Pour rendre acteur les Résidants et les responsabiliser au bon entretien des véhicules, un atelier de nettoyage, animé par un salarié de l'établissement, est programmé dans le planning d'activité.

VIII. Les modalités de participation et d'intervention des adultes accueillis et de sa famille – les dispositifs propres à garantir le droit des adultes accueillis

VIII.1. Le Conseil de Vie Sociale – Enquêtes de satisfaction

VIII.1.1 Le Conseil de Vie Sociale

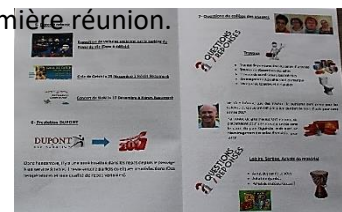


Composé de 4 représentants des Résidants, 4 représentants des familles et/ou représentants légaux, 1 représentant du personnel, 1 représentant de l'organisme gestionnaire, 1 représentant de la commune et du directeur, le CVS est une instance consultative, de concertation et de dialogue. Il fait des propositions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement. Les membres du CVS sont élus à bulletin secret, lors d'une journée d'élection organisée au Foyer de vie, pour un mandat de 3 ans. Le Président est un adulte accueilli élu par ces membres lors de la première réunion.

Le CVS se réunit 3 fois par an sur invitation du Président.

Chaque compte-rendu est rédigé en facile à lire et à comprendre et il est distribué à tous les Résidants du Foyer de vie, leur famille et les salariés.

Un jeu du Loto CVS vient d'être créé afin d'augmenter la participation des Résidants



VIII.1.2 Les enquêtes de satisfactions

Les enquêtes de satisfaction sont nombreuses sur le Foyer de vie suite à l'investissement dans l'outil HAPPYORNOT. Cet outil est facile à utiliser et ses 4 Smileys, faciles d'utilisation, nous aident à entendre les Résidants du Foyer de vie quel que soit les activités proposées.

Chaque enquête est collectée et une analyse des données est délivrée sous un format compréhensible et ludique. Le suivi de ces enquêtes permet de déceler nos performances mais aussi, les services que nous pouvons améliorer. Enfin, ces enquêtes favorisent l'interaction et augmentent le taux d'implication des Résidants et des salariés.



VIII.2. Accès aux dossiers – accès au dossier papier – dossier informatisé IMAGO

Le Dossier unique de l'adulte accueilli existe depuis peu sous 2 formes :

- Le dossier papier
- Le dossier dématérialisé (IMAGO-DU)

Quel que soit sa forme, celui-ci doit contenir **des informations identiques utiles formalisées et actualisées** ; D'ordre Administratives, Socio-éducatives, Médicales et Paramédicales

L'objectif du dossier étant :

- d'assurer une mémoire des actions entreprises
- de permettre le suivi du parcours médico-social
- de faciliter la compréhension du parcours médico-social de la personne

Les conditions d'accès :

Le dossier papier : l'adulte accueilli et ou son tuteur légal fait la demande auprès du Directeur de l'établissement, comme indiqué dans le livret d'accueil de l'établissement

Le dossier dématérialisé : A terme le dossier dématérialisé sera muni « d'un portail » il permettra l'accès à l'adulte accueilli et ou son tuteur légal via internet

La gestion des droits d'accès est centralisée au Siège ; ainsi ce mode de fonctionnement permet à la fois de sécuriser, d'homogénéiser, et de garantir les droits d'accès des adultes accueillis

VIII.3. Réunion d'Adultes accueillis – Commission menu – autres dispositions de recueil de la satisfaction des Adultes accueillis

La réunion des Résidants :

Chaque lundi matin de 10h à 12h00 se déroule la réunion des Résidants. Ce temps institutionnel est très attendu. Lors de cette réunion, les membres de l'équipe éducative présentent les propositions d'activités exceptionnelles, donnent les diverses informations de la semaine à venir, rappelant les rendez-vous médicaux dans le respect des personnes, rappellent les règles de fonctionnement d'unité et entendent les diverses demandes des adultes accueillis... Ce moment est un point fort de la semaine qui permet à chaque Résidant : de s'exprimer, de résoudre certaines difficultés rencontrées au cours des jours précédents.

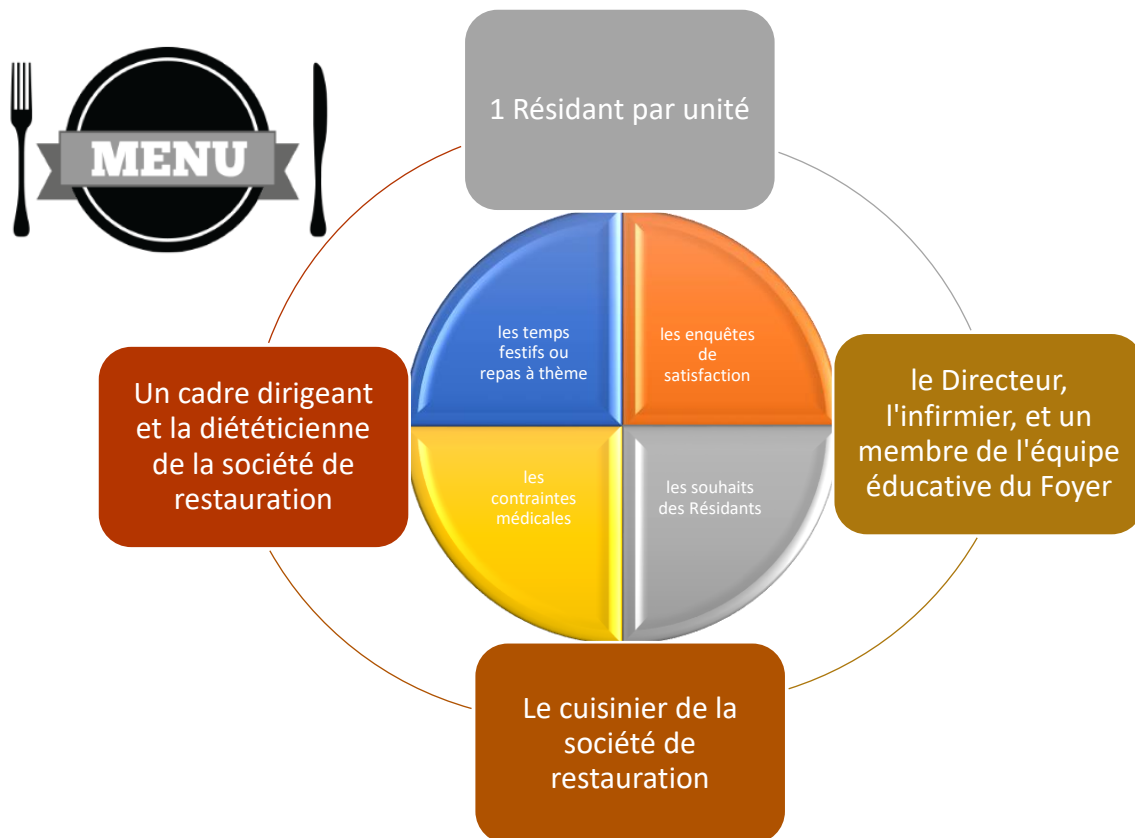
Sujets abordés à titre d'exemple :

Le respect, la citoyenneté, la notion de responsabilité, la vie affective et sexuelle

Cette réunion, retranscrite dans un cahier qui est identique aux 4 unités, permet le suivi des réponses apportées aux demandes formulées.

La commission menu :

Cette commission, animée par les Résidants, se décline comme suit :



VIII.4. Participation de la famille – Représentant légal – entourage – personne de confiance

Des réunions participatives...

Les familles et représentants légaux sont conviés à des réunions participatives. La dernière ayant eu lieu s'est déroulée le mardi 13 juin 2017.

A l'occasion de ces réunions autour de différentes tables rondes animées par un professionnel, chacun peut exprimer ses attentes sur les accompagnements proposés. Différents sujets ont pu être abordés comme : le projet personnalisé, les visites, l'orientation, les activités, le vieillissement, l'inclusion, la vie affective,...

Ces réunions participatives sont l'occasion non seulement de recueillir les avis et les propositions de chacun, mais aussi de croiser les regards des familles et des professionnels. Ce travail collaboratif a contribué à enrichir la réflexion autour des besoins et attentes de la personne accueillie et de sa participation à la vie de l'établissement

Les café-échanges sont des rencontres conviviales où toutes les personnes peuvent échanger autour de différents sujets concernant les Résidents et Adultes accueillis



VIII.5. Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance

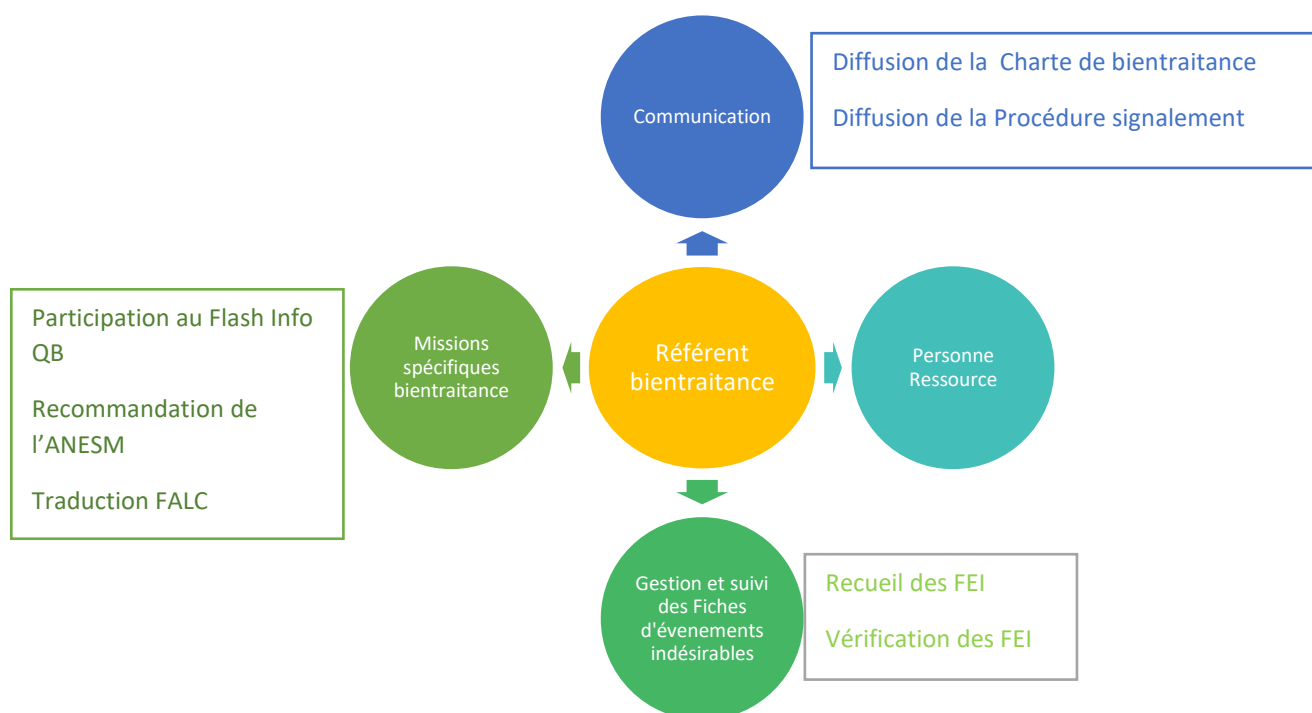
L'établissement/service accueille des personnes vulnérables. Il met alors tout en œuvre pour promouvoir la bientraitance et pour lutter contre le risque de maltraitance sur les adultes accueillis.

Méthodologie

La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance font parties des objectifs de la démarche qualité décrites dans le paragraphe « Démarche qualité associative ». Ainsi la méthodologie, les instances et outils de la démarche qualité concourent à leur mise en œuvre.

Acteurs de la bientraitance

Un référent bientraitance est nommé pour 5 ans parmi les professionnels de l'établissement/service. En lien avec le Directeur, la Responsable QHSE et les autres Référents de l'association, il a un rôle central sur le sujet.



Les outils :

La charte de bientraitance et la procédure de signalement régulièrement actualisée sont diffusées à chaque nouveau salarié qui signe une attestation.

Tout salarié peut rédiger une fiche d'évènement indésirable. La fiche est ensuite analysée, traitée et tracée dans un tableau de bord. Le suivi est communiqué en COPIL QB ESMS (Etablissement/Service Médico Social) puis en COPIL QB Asso.

IX. L'amélioration continue des pratiques et les moyens d'évaluation et de contrôle

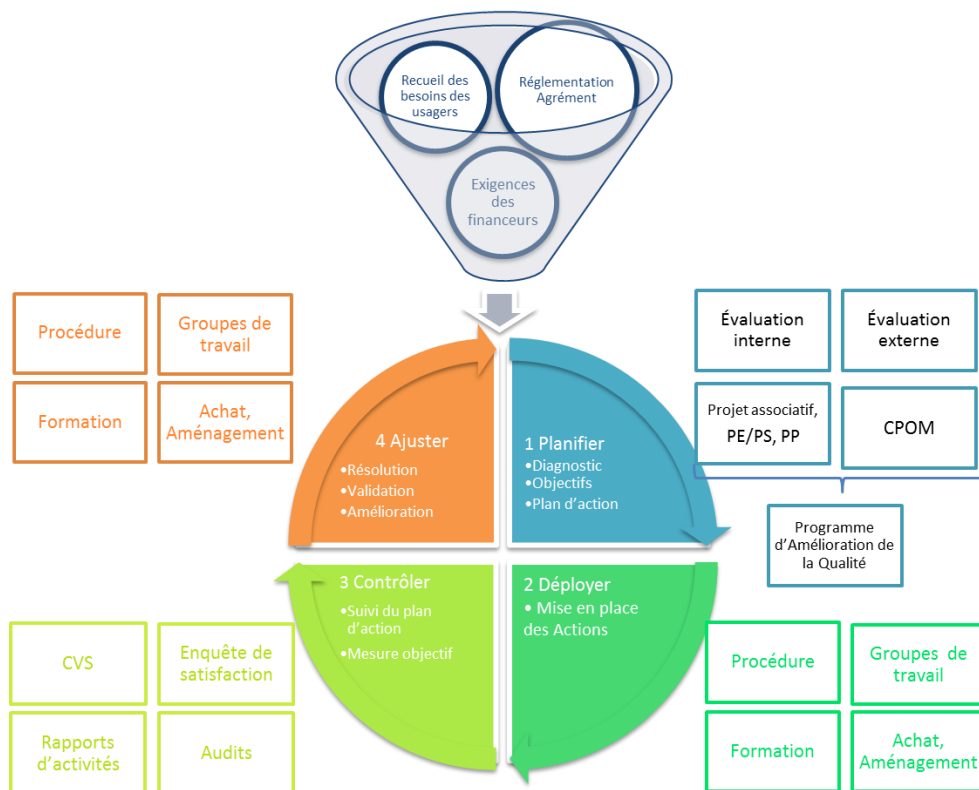
IX.1. La démarche Qualité Associative

Définition

Depuis plusieurs années, l'APEI Hénin Carvin s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies aux adultes accueillis, appelée démarche qualité. C'est une démarche volontaire et collective permettant de vérifier l'atteinte de ses objectifs, conforter ses points forts et envisager des pistes d'amélioration.

Méthodologie

La roue de Deming ci-dessous illustre les étapes constitutives de la démarche qualité de l'APEI Hénin Carvin :



-**Étape 1** : Un état des lieux issu des évaluations ou des projets est réalisé. Son analyse aboutit à la formalisation de plans d'actions. Avec le logiciel en ligne Human Fusion, l'ensemble des plans d'actions est réuni sous une seule et même interface : le PAQ (Programme d'Amélioration continue de la Qualité)

-**Étape 2** : Les actions sont déployées et réalisées.

-**Étape 3** : Les objectifs des plans d'action sont vérifiés au travers d'outils internes (audit, rapport d'activité) et au travers de la mesure de la satisfaction des adultes accueillis (CVS, enquêtes).

-**Étape 4** : Les actions mises en place sont validées ou des pistes d'amélioration sont identifiées, on planifiera alors de nouvelles actions.

Et ainsi de suite...

Acteurs de la Qualité et de la bienveillance Le Service Qualité du Siège (Directeur du Développement et de la Qualité, Responsable QHSE) et les professionnels des établissements/services nommés Référents Qualité et Référents Bienveillance ont un rôle déterminant dans la démarche qualité :

Directeur du Développement et de la Qualité

- Définit et supervise la démarche Qualité associative en lien avec la Directrice Générale
- Valide les étapes de la démarche
- Participe aux instances de la Qualité associative

Responsable Qualité HSE

- Anime, assure le suivi et déploie la démarche qualité et la politique de promotion de la bientraitance, de lutte de la maltraitance de l'association
- Pilote, coordonne et suit la mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne et externe des ESMS (Etablissement/Service Médico Social)
- Suit l'avancement du PAQ associatif
- Supervise, soutient et conseille les Référénts Qualité et Bientraitance

Référénts Qualité ESMS

- Conduit l'évaluation interne de l'ESMS et Prépare l'ESMS à l'évaluation externe en lien avec le Directeur
- Suit l'avancement du PAQ ESMS
- Participe au COPIL QB ESMS et à la réunion RQ RB
- Participe à la rédaction du Flash info QB
- Participe prioritairement à la mise en place d'actions qualité et à la rédaction de procédures qualité ESMS
- Participe aux audits qualité et suit la mise en place des actions correctives
- Diffuse les procédures qualité et communique sur la démarche qualité

Référénts Bientraitance ESMS

- Communique les outils de la bientraitance et la charte de bientraitance aux nouveaux salariés
- Gère le circuits des événements indésirables et alimente le tableau de bord
- Participe aux COPIL QB ESMS et à la réunion RQ RB
- Participe à la rédaction du Flash info QB
- Participe aux actions sur la bientraitance et lutte de la maltraitance
- Propose des sujets de réflexions et des actions pour la bientraitance des adultes accueillis

Instances de la Qualité

Des instances spécifiques mettent en œuvre la démarche qualité et soutiennent la politique qualité.

Niveau	Instances	Acteurs	Rôle	Fréquence
Asso.	COPIL Asso	Administrateur, DG, DDQ, RQHSE Directeurs	Définit, organise, coordonne et suit la démarche associative.	4/an
Asso.	Réunion RB	RQHSE RQ, RB	Lieu d'échanges sur la démarche qualité et bientraitance et le suivi des travaux associatifs des RQ, RB.	4/an
Asso., ESMS	Groupe de travail	Tout salarié	Lieu de réflexion et d'échange visant à décider de bonnes pratiques	selon
Asso., ESMS	CODIR	Directeurs, Cadres	Lieu d'information et de décision des projets	10/an
ESMS	COPIL ESMS	Directeurs RQ, RB	Définit, organise, coordonne et suit la démarche associative.	10/ an
Établissement	CVS	Directeur, Représentants des adultes accueillis, familles et personnel	Lieu d'échange et d'expression sur la vie et le fonctionnement de l'établissement, lieu de recueil de l'avis et des propositions des adultes accueillis et familles.	4/an

IX.2. La démarche d'évaluation interne

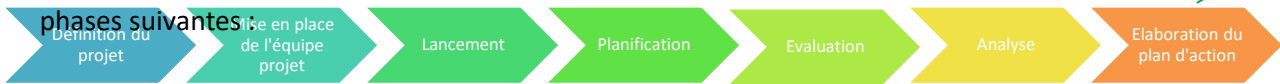
Définition

L'évaluation interne, obligation légale issue la loi du 2 janvier 2002, est une démarche d'autoévaluation des pratiques au regard des recommandations de l'ANESM menée par les professionnels des

établissements et services. Elle se fait grâce à un outil permettant d'identifier les écarts entre la pratique et les références du secteur. L'association fait le choix d'un outil suite à un appel d'offres pour lequel un cahier des charges est défini. Tous les 5 ans, elle est réalisée pour les ESMS de l'Association sur une même période. La dernière évaluation a été réalisée en 2013. La prochaine sera réalisée en 2018.

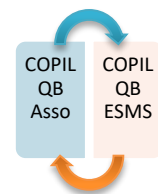
Méthodologie

La démarche d'évaluation interne est organisée selon la roue de Deming, précitée, en mode projet. Une lettre de cadrage définit les objectifs et l'organisation de l'évaluation interne selon les principales



COMMUNICATION

Le COPIL QB associatif est l'instance d'organisation et de suivi associatifs de la démarche d'évaluation interne, le COPIL QB ESMS est l'instance de recueil et d'évaluation de l'établissement ou du service.



IX.3. La démarche d'évaluation externe

Définition

Tout comme l'évaluation interne, l'évaluation externe a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle a lieu tous les 7 ans et porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services. Elle est réalisée par un évaluateur ou groupe d'évaluateurs externe à l'association et agréé par l'ANESM.

Méthodologie

Les champs des évaluations externe et interne sont les mêmes afin d'assurer la complémentarité des analyses portées sur un même établissement ou service et de fait, pouvoir apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue du service rendu.

La première évaluation externe de l'ensemble des établissements et services de l'APEI d'Hénin-Carvin a été réalisée en 2014. La seconde sera réalisée en 2021 par un prestataire extérieur choisi suite à un appel d'offres, pour lequel un cahier des charges sera défini.

X. Le plan d'action à 5 ans

X.1. Perspectives

Parce que nous sommes toujours à la veille de quelque chose...

Nous sommes à la fin de l'écriture du scénario, et aujourd'hui, nous avons le souhait d'anticiper et de proposer une vision globale sur l'avenir du Foyer de vie.

Pour cela, nous cherchons sans cesse à quoi pourrait ressembler notre monde de demain afin de créer les bons outils mais surtout les bons techniciens au bon moment et à la bonne place pour relever les défis de demain.



X.2. Plans d'action

X.2.1. Favoriser l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap

En passant par l'habitat de demain et ses possibles en :

- ✘ Créant une Unité externalisée du Foyer de vie de type UASA par l'aménagement de deux studios sur le site du Service Associatif Solidaire La Passerelle
- ✘ Favorisant la mise en place d'une formule « Echange appartement » avec d'autres Foyers de vie
- ✘ Trouvant des Familles d'accueil à la journée pour des Résidants qui n'ont plus de famille

Proposant lors de la signature du prochain CPOM en 2018, la création :

- ✘ d'un appartement témoin par l'installation d'un mobil home par exemple sur le parc

S'inscrivant dans les animations de quartier :

- ✘ Vide grenier du 8 mai
- ✘ Fête des voisins
- ✘ Réunion de quartier
- ✘ Jardin partagé dans le parc du Foyer de vie
- ✘ Ouvrir notre médiathèque à l'extérieur
- ✘ Tournoi de cartes

Travaillant autour des déplacements :

- ✘ TADAO
- ✘ Café-tabac
- ✘ Marché local, Centre commerciaux et commerces de proximité



X.2.2. Développer le parcours de soins et de santé

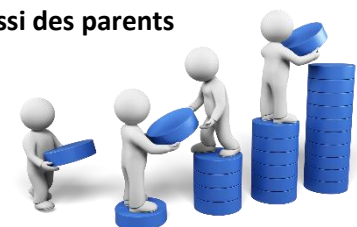
- ✘ Garantir une vie affective et sexuelle
- ✘ Assurer le suivi de soins et de santé
- ✘ En s'inscrivant dans le projet MaSanté2.0

X.2.3. Accompagner le vieillissement des Résidants mais aussi des parents

- ✘ Favoriser le maintien des liens familiaux
- ✘ Famille d'accueil

X.2.4. Poursuivre et développer l'aide aux aidants

- ✘ Faciliter l'accès aux outils administratifs sur internet
- ✘ Faciliter des réunions familles sans les salariés
- ✘ Développer les partenariats avec les associations : Entre aidants, Chti'séniors



X.2.5. Prendre en compte l'évolution des publics et adapter l'établissement aux nouveaux besoins

- ✘ Gestion de la liste d'attente et OSMOSE
- ✘ Formations handicap psy, Autisme et TED
- ✘ Faire évoluer le Projet Personnalisé
- ✘ Améliorer la qualité de communication entre les équipes
- ✘ Accompagner les professionnels vers des évolutions de pratiques professionnelles
- ✘ S'approprier l'outil IMAGO et le mettre en œuvre

X.2.6. Développer la participation des Résidants dans la vie collective

- ✘ L'entraide entre les pairs
- ✘ Développer de nouvelles formes de recueil autour des souhaits des personnes
- ✘ Investir dans un logiciel informatique favorisant le choix des Résidants pour les activités occupationnelles
- ✘ L'écocitoyenneté

X.2.7. Développer les partenariats

-  Sportifs,
-  Associatifs,
-  Loisirs

X.3. Les fiches actions

Le plan d'action est précisé par des fiches actions au travers de l'outil FUSION

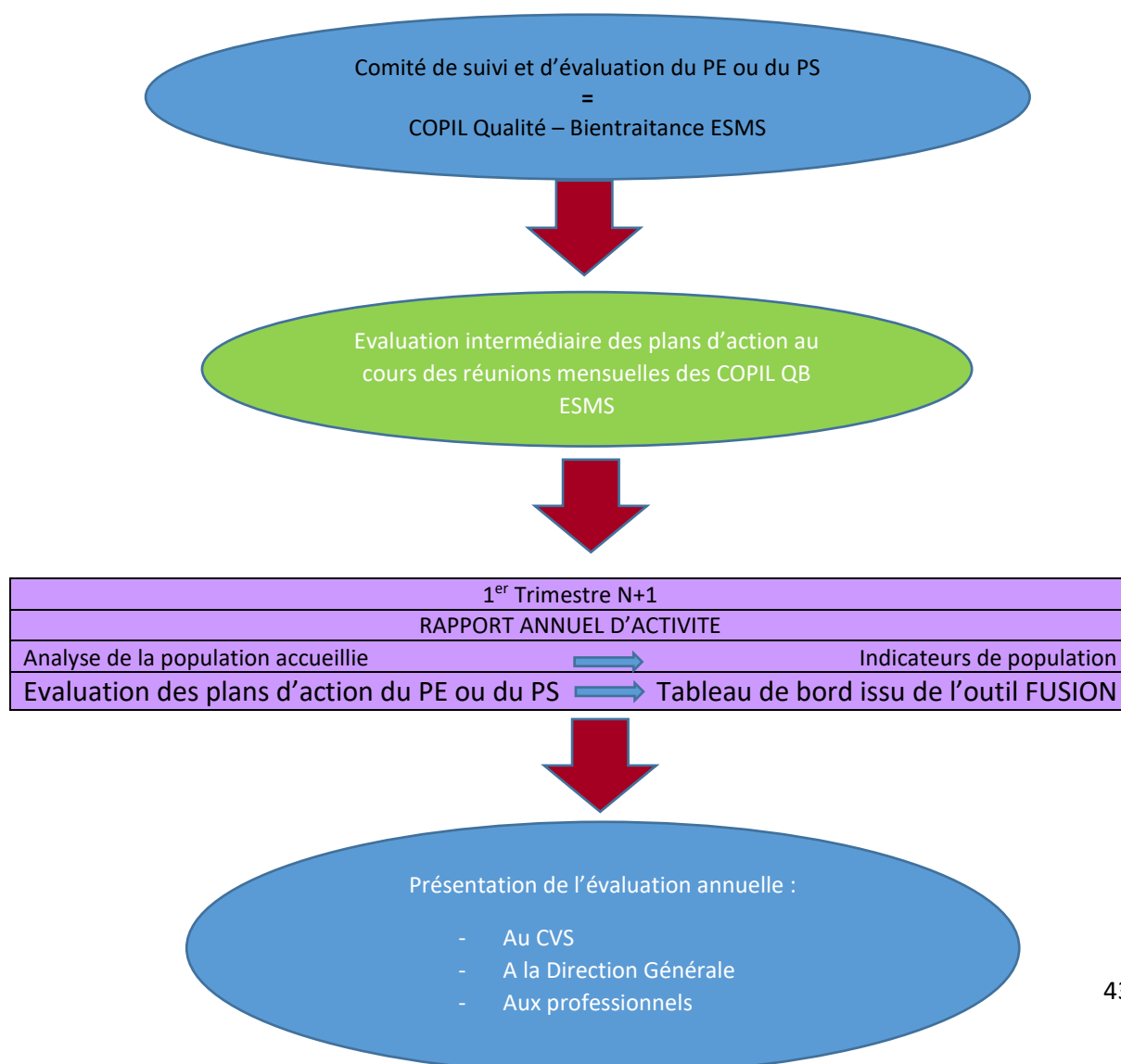
X.4. Modalités d'évaluation, de suivi, et de révision du PROJET

Le projet d'établissement ou de service n'est pas un simple document. Document de référence, c'est une ambition partagée qui réunit des équipes pour sa mise en œuvre et dont on rend compte et se rend compte régulièrement.

Ainsi, le PE ou le PS est à évaluer chaque année pour permettre de le dynamiser et de toujours mieux appréhender l'action éducative.

Cette démarche d'évaluation, intégrée comme instrument permanent du pilotage de l'action, s'élabore entre autres par la remontée des données issues des projets personnalisés et donc de l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

L'objet de l'évaluation est de mesurer les écarts entre les plans d'action prévisionnels et la réalisation des objectifs et, de définir les éventuels ajustements à mettre en œuvre.



Une Association
Un engagement
Des compétences
pour avoir le droit de passer
une bonne journée



Bienvenue chez Nous